



DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Direction des Assurances
04 BP 327 Abidjan 04
Tel : 27 22 40 95 94/95
Email : dnacotedivoire@tresor.gouv.ci

Le Directeur

Abidjan, le

31 AOÛT 2026

01786

/MEF/DGTCP/DA/SDEAS/HKE/NAB

SOIT-TRANSMIS

Destinataires :

- Madame le Pilote du PR7
- Monsieur le Directeur de la Stratégie et du Développement Institutionnel (DSDI)
- Monsieur le Directeur de la Coordination Statistiques (DCS)
- Monsieur le Coordonnateur de la Cellule des Etudes Economiques (CEE)
- Monsieur le Coordonnateur de la Cellule d'intelligence Economique et Financière (CIEF)
- Monsieur le Coordonnateur du Bureau Central des Etudes du Trésor (BCET)

V/Réf. :

Objet : note de conjoncture du marché ivoirien des assurances du deuxième trimestre 2026

Observations : pour attribution

Nombre de pièces jointes : 01



Pour le Directeur
des Assurances et par Délégation
Le Sous-Directeur du Contrôle
des Sociétés d'Assurances

Lucien Bouafon



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION DES ASSURANCES



NOTE DE CONJONCTURE DU MARCHÉ IVOIRIEN DES ASSURANCES

2ÈME TRIMESTRE 2026



SOMMAIRE

ACRONYMES & GLOSSAIRE	4
TABLEAU DE BORD, DEUXIÈME TRIMESTRE 2026	5
SANCTIONS DU TRIMESTRE	5
Synthèse exécutive.....	7
■ 1.1 Contexte mondial du trimestre	8
■ 1.2 FAITS SAILLANTS DU MARCHÉ NATIONAL	8
■ 1.3 TROIS POINTS D'ATTENTION.....	9
■ 1.4 TROIS PERSPECTIVES OPÉRATIONNELLES	11
Cadre économique et réglementaire trimestriel	13
■ 2.1 Conjoncture monétaire et financière	14
■ 2.2 Cadre réglementaire CIMA	14
Activités de la Direction des Assurances	16
■ 3.1 Formations	17
■ 3.2 Rencontres et participations	17
■ 3.3 Contrôles.....	18
■ 3.4 Agréments et visas.....	18
■ 3.5 Sanctions	18
Vue d'ensemble du marché.....	20
■ 4.1 Photographie du marché	21
■ 4.2 Évolution comparée.....	21
■ 4.3 Concentration du marché.....	22
■ 4.4 Comparaison annuelle (T2 2026 vs T2 2025).....	23
Segment Vie.....	25
■ 5.1 Indicateurs clés du segment Vie	26
■ 5.2 Classement des sociétés Vie	27
■ 5.3 Évolution annuelle par société (T2 2025 vers T2 2026)	28
■ 5.4 Ventilation par garantie (Individuel + Collectif)	29
■ 5.5 Ventilation par type de prestation (Individuel + Collectif)	29
■ 5.6 Provisions mathématiques agrégées	31
■ 5.7 Classement des sociétés par taux de frais généraux	34
Segment Non-Vie (IARD)	36
■ 6.1 Indicateurs clés du segment Non-Vie	37
■ 6.2 Classement des sociétés IARD	38
■ 6.3 Évolution annuelle par société (T2 2025 vers T2 2026)	39

■ 6.4 Ventilation par branche d'activité.....	40
■ 6.5 Ventilation par type de sinistre	41
■ 6.6 Stock des Bons à Payer (BAP)	43
■ 6.7 Recouvrement des recours.....	46
■ 6.8 Classement des sociétés par taux de frais généraux	46
Conduite de marché	49
■ 7.1 Réclamations clients	50
■ 7.2 Délais moyens de règlement par société	51
■ 7.3 Conformité à l'article 236 CIMA, par société.....	52
■ 7.4 Taux de liquidité par société (Trésorerie / SAP).....	54
■ 7.5 Synthèse croisée des sociétés à risque.....	57
■ 7.6 Contrats actifs par société (Non-Vie + Vie séparés).....	58
Réassurance et trésorerie.....	62
■ 8.1 Position de cession en réassurance	63
■ 8.2 Dettes envers les réassureurs.....	63
■ 8.3 Trésorerie du marché	63
Perspectives et priorités stratégiques	65
■ 9.1 Risques émergents à surveiller	66
■ 9.2 Priorités de supervision pour le prochain trimestre	66
CONCLUSION	69
ANNEXES	70
■ Annexe A, Liste des sociétés du périmètre	70
■ Annexe B, Sources des données	70

ACRONYMES & GLOSSAIRE

Acronyme	Définition
ARC	African Risk Capacity (mécanisme africain de gestion des risques climatiques)
BAP	Sinistres Bons à Payer (montant des sinistres dont l'indemnisation est due et reste à régler)
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BCET	Bureau Central des Études du Trésor
C1	État statistique CIMA, Compte d'exploitation par catégorie d'assurance
C4	État statistique CIMA, Engagements réglementés et actifs admis en couverture
C11	État statistique CIMA, Calcul de la marge de solvabilité
CEG	Compte d'Exploitation Générale (Compte 80 du plan CIMA)
CGPP	Compte Général de Pertes et Profits (Compte 87 du plan CIMA)
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CR5	Concentration Ratio top 5 (part de marché des 5 plus grandes sociétés)
CRCA	Commission Régionale de Contrôle des Assurances
DA	Direction des Assurances
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
EWS	Early Warning System (système d'alerte précoce DEWELL)
FANAF	Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines
FGA	Fonds de Garantie Automobile
GCAF	Groupe des Contrôleurs d'Assurance Francophones
IARD	Incendie, Accidents et Risques Divers (assurance Non-Vie)
IIA	Institut International des Assurances
LCB-FT	Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme
PDM	Part de marché (part d'une société dans le chiffre d'affaires total du marché)
PE	Provisions pour Primes non acquises (au sens du plan CIMA)
PM	Provisions Mathématiques (provision technique en assurance Vie)
PREC	Provisions pour Risques En Cours (Non-Vie)
PSAP	Provisions pour Sinistres à Payer
PT	Provisions Techniques (ensemble des engagements de l'assureur)
ROA	Return On Assets, Rentabilité des actifs
ROE	Return On Equity, Rentabilité des fonds propres
S/P	Ratio Sinistres / Primes (mesure de la sinistralité technique)
SAP	Sinistres à payer (provision technique)
UC	Unité de Compte (support d'investissement en assurance vie)

Source : Direction des Assurances

TABLEAU DE BORD, DEUXIÈME TRIMESTRE 2026

Photographie synthétique du marché des assurances en 16 indicateurs clés

CA MARCHÉ TOTAL	CA NON-VIE (IARD)	CA VIE	↗ CROISSANCE VS T N-1
161,78 Mds	82,60 Mds	79,17 Mds	-6.0%
FCFA	FCFA	FCFA	vs T2 2025 (même trimestre an précédent)
-40.6% vs T-1	51.1% du marché	48.9% du marché	
SOCIÉTÉS SUPERVISÉES	CONTRATS ACTIFS	RATIO S/P MARCHÉ	⌚ DÉLAI RÈGLEMENT
36	3 789 979	65.7%	13 j
24 IARD · 12 Vie	individuels + collectifs	IARD 48.6% · VIE 83.6%	moyenne pondérée
🏠 BAP > 6 MOIS	RÉCLAMATIONS < 30 J	CA BANCASSURANCE	PRIMES DIGITAL/MOBILE
1,38 Mds FCFA	90.9%	27,37 Mds	2,90 Mds FCFA
9.6% du stock total	5913 reçues (norme 30 j)	FCFA	innovation distributeurs
		16.9% du marché	
TRÉSORERIE CLÔTURE	EMPRUNTS PUBLICS (ÉTAT)	PRIMES IMPAYÉES	EFFECTIF TOTAL
227,91 Mds	19,55 Mds	9,27 Mds FCFA	2 538
FCFA	FCFA	5.7% du CA marché	1390 hommes · 1127 femmes
-5.8% vs ouverture	créances État : 28,82 Mds FCFA (17.8% CA)		

Source : Direction des Assurances, données déclarées par les sociétés au deuxième trimestre 2026, agrégées le 31/08/2026.

SANCTIONS DU TRIMESTRE

Décisions du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget

Une amende forfaitaire de 500 000 FCFA a été infligée par le Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget par la Décision N°0012/MEFB/DGTCP/DA du 03 avril 2026, portant sanction pécuniaire de 54 courtiers et sociétés de courtage.

Par Décision N°0011/MEFB/DGTCP/DA du 03 avril 2026, il a été infligé un AVERTISSEMENT à 12 courtiers et sociétés de courtage ayant transmis leurs attestations de Responsabilité Civile et Professionnelle et Caution après la date de publication des acteurs en règle du 21 janvier 2026.

Source : Direction des Assurances de Côte d'Ivoire, Rapport d'activités T2 2026.

PARTIE 01

Synthèse exécutive

DANS CETTE PARTIE

- 1.1 Contexte mondial du trimestre
- 1.2 Faits saillants
- 1.3 Trois points d'attention
- 1.4 Trois perspectives opérationnelles

Note de conjoncture, deuxième trimestre 2026

1.1 Contexte mondial du trimestre

Conjoncture économique mondiale

Au cours du deuxième trimestre 2026, l'économie mondiale a poursuivi sa trajectoire de croissance modérée, dans un contexte marqué par la persistance de tensions géopolitiques et l'ajustement progressif des politiques monétaires des grandes banques centrales. Le Fonds monétaire international a maintenu ses projections de croissance mondiale aux alentours de 3,2 % pour l'année 2026, un niveau inférieur à la moyenne historique d'avant-pandémie, reflétant la fragmentation croissante des échanges commerciaux internationaux. Aux États-Unis, la Réserve fédérale a amorcé un cycle d'assouplissement monétaire graduel, après avoir maintenu ses taux directeurs à des niveaux élevés tout au long de 2025, tandis que la Banque centrale européenne a poursuivi une politique similaire, son principal taux de refinancement s'établissant autour de 2,25 % en début de trimestre. L'inflation, bien qu'en recul sensible par rapport aux pics de 2022-2023, demeure une préoccupation dans plusieurs économies émergentes, notamment en raison de la volatilité des cours des matières premières énergétiques et agricoles. Pour les économies de la zone CIMA, fortement exposées aux fluctuations des prix des hydrocarbures et des produits de base, cet environnement a exercé une pression continue sur les équilibres budgétaires nationaux et, par ricochet, sur la capacité d'épargne des ménages et des entreprises.

Marché mondial de l'assurance

Sur le plan du marché mondial de l'assurance, les tendances observées au cours des trimestres précédents se sont globalement confirmées durant la période avril-juin 2026. Les primes mondiales brutes émises ont continué de progresser, portées principalement par la dynamique des marchés asiatiques et par la montée en charge des couvertures liées aux risques climatiques et technologiques. Les grands réassureurs internationaux, dont Munich Re, Swiss Re et Hannover Re, ont maintenu des niveaux de rentabilité technique satisfaisants, bénéficiant de conditions de souscription durcies depuis le cycle de renouvellement de janvier 2026, qui avait vu les taux de réassurance progresser de manière significative sur les branches catastrophes naturelles et responsabilité civile. La sinistralité liée aux événements climatiques extrêmes a continué de peser sur les résultats du secteur, les pertes assurées mondiales imputables aux catastrophes naturelles ayant dépassé, selon les estimations préliminaires disponibles, le seuil de 60 milliards USD sur les six premiers mois de l'année. Par ailleurs, le mouvement de consolidation du secteur s'est poursuivi, avec plusieurs opérations de fusion-acquisition enregistrées en Europe et en Amérique du Nord, traduisant la recherche de synergies et d'économies d'échelle face à la pression croissante sur les marges techniques.

1.2 FAITS SAILLANTS DU MARCHÉ NATIONAL

Au deuxième trimestre 2026, le marché ivoirien des assurances a enregistré un chiffre d'affaires total de 161,8 milliards de FCFA, porté à parts quasi égales par les deux branches, avec une légère prédominance du segment Non-Vie (IARD) qui représente 82,6 milliards de FCFA, soit 51,1 % de la production globale, contre 79,2 milliards de FCFA pour la branche Vie (48,9 %). Cette structure relativement équilibrée traduit une diversification avancée du marché, sans concentration excessive sur l'une ou l'autre branche. La dynamique de croissance appelle toutefois une lecture nuancée : si le recul de 6,0 % en glissement annuel signale un ralentissement modéré de l'activité par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, la contraction de 40,6 % par rapport au trimestre précédent reflète en grande partie un effet de saisonnalité marqué, caractéristique du deuxième trimestre, et doit être interprétée avec prudence avant d'y lire un signal structurel. Le périmètre supervisé demeure stable, avec 36 sociétés agréées, 24 en IARD et 12 en Vie -, pour un portefeuille de 3 789 979 contrats actifs. Rapporté à la population nationale, ce volume indique un niveau d'inclusion assurantielle encore perfectible, constituant un levier de croissance à moyen terme pour le secteur.

Sur le plan technique, le ratio sinistres sur primes s'établit à 65,7 % pour l'ensemble du marché, avec une divergence significative entre les deux branches : le segment IARD affiche un ratio de 48,6 %, témoignant d'une rentabilité technique satisfaisante, tandis que la branche Vie enregistre un ratio de 83,6 %, niveau élevé qui mérite un suivi prudentiel attentif, bien qu'il puisse partiellement s'expliquer par la nature des engagements à long terme propres à cette branche. Le stock de bénéficiaires en attente de paiement (BAP) excédant six mois s'élève à 1,4 milliard de FCFA, représentant 9,6 % du stock total, soit un niveau légèrement en deçà du seuil d'alerte de 10 %, mais suffisamment proche pour appeler une vigilance accrue des opérateurs. Le délai moyen de règlement de 13 jours se situe nettement en dessous du délai légal d'un mois fixé par l'article 236 du Code CIMA, ce qui constitue un indicateur de performance opérationnelle favorable. La qualité de service est confirmée par un taux de traitement des réclamations sous 30 jours de 90,9 %, sur 5 913 réclamations reçues, conforme à la norme prudentielle. Les canaux innovants progressent : la bancassurance génère 27,4 milliards de FCFA, soit 16,9 % du marché, tandis que les primes collectées via les canaux digital et mobile atteignent 2,9 milliards de FCFA, signalant une transformation des modes de distribution encore à consolider. La trésorerie de clôture s'établit à 227,9 milliards de FCFA, offrant une assise de liquidité solide, mais l'exposition aux emprunts publics à hauteur de 19,6 milliards de FCFA et les primes impayées de 9,3 milliards de FCFA constituent deux postes de risque à surveiller dans la durée.

1.3 TROIS POINTS D'ATTENTION

- 1. Liquidité insuffisante (< 10 %), incapacité à régler les sinistres

Au cours du deuxième trimestre 2026, le moteur prudentiel DEWELL fait ressortir trois sociétés présentant un ratio de liquidité, mesuré par le rapport entre la **trésorerie de clôture** et les **sinistres à payer**, inférieur au seuil prudentiel CIMA de 10 %. Il s'agit de **SONAM VIE**, avec un ratio affiché de **0,0 %**, de **Serenity Assurances**, avec **2,1 %**, et de **SIDAM SA**, avec **8,8 %**.

Pour **Serenity Assurances** et **SIDAM SA**, ces niveaux traduisent une insuffisance de trésorerie disponible au regard du volume des sinistres restant à régler et appellent, en conséquence, une vigilance prudentielle renforcée quant à leur capacité à honorer leurs engagements envers les assurés et bénéficiaires de contrats.

La situation de **SONAM VIE** doit toutefois être appréciée différemment. Le ratio de **0,0 %** affiché par le moteur résulte de la **non-transmission des données relatives à la trésorerie de clôture** et ne saurait, en l'état, être interprété comme la preuve d'une absence effective de liquidités. Cette carence déclarative ne permet cependant pas à l'autorité de supervision d'apprécier la situation réelle de liquidité de la société et constitue, à ce titre, un point d'alerte nécessitant la transmission immédiate des données manquantes.

Dans l'ensemble, les situations relevées justifient une attention particulière du superviseur. Une insuffisance persistante de liquidité est susceptible d'affecter la capacité des sociétés concernées à régler les prestations dans les délais requis, avec pour conséquences potentielles une atteinte aux droits des assurés et bénéficiaires ainsi qu'une dégradation de la confiance dans le secteur des assurances.

- 2. Non-conformité à l'article 236 CIMA, règlement des sinistres

Au deuxième trimestre 2026, au moins **50,2 % du stock total de Bons à Payer (BAP) du marché Non-Vie**, représentant **7,23 milliards de FCFA**, demeure en **attente de règlement depuis plus de trois mois**. Cette situation apparaît particulièrement préoccupante au regard de l'article 236 du Code CIMA, qui impose le paiement des sommes convenues dans un délai d'un mois après l'expiration du délai de dénonciation de quinze jours prévus à l'article 235 et prévoit, en cas de retard, un **intérêt de plein droit égal à 5 % du montant de l'indemnité par mois**.

Cette proportion de **50,2 % constitue une borne minimale des retards**, la collecte actuelle ne permettant pas d'identifier distinctement les BAP dont l'ancienneté est comprise entre un et trois mois. Des BAP de plus de trois mois sont recensés auprès de **AMSA ASSURANCES**, **AXA Assurances**, **COMAR Assurances**, **GNA Assurances**, **L'AFRICAIN DES ASSURANCES**, **MATCA (Mutuelle)**, **NSIA ASSURANCES**, **SAAR ASSURANCE**, **SIDAM SA** et **SUNU ASSURANCES**. Par ailleurs, **AFG**, **ATLANTIQUE ASSURANCES** et **SONAM GENERALE** n'ont pas communiqué leurs données relatives aux BAP, rendant leur situation non évaluable.

L'ampleur des montants concernés et l'ancienneté des BAP non réglés constituent un **risque majeur pour la protection des assurés et bénéficiaires**, tout en exposant les sociétés concernées à une accumulation d'intérêts de retard susceptible d'alourdir

le coût des sinistres. Cette situation appelle **des mesures correctrices immédiates et un suivi renforcé du règlement des BAP**, afin de préserver les droits des victimes et la confiance dans le marché de l'assurance.

- 3. Sinistralité critique sur compagnies IARD

Au deuxième trimestre 2026, **ATLANTIQUE ASSURANCES** et **COMAR Assurances** présentent un ratio **Sinistres sur Primes supérieur au seuil critique de 95 %** retenu dans le cadre du suivi prudentiel. Ce niveau de sinistralité traduit une **forte dégradation de l'équilibre technique**, la charge des sinistres absorbant la quasi-totalité, voire davantage, des primes acquises, avant même la prise en compte des frais de gestion et autres charges d'exploitation.

Une telle situation, si elle persiste, est susceptible d'entraîner des **pertes techniques récurrentes**, d'éroder les fonds propres et, à terme, d'affecter la capacité des sociétés concernées à honorer durablement leurs engagements envers les assurés. Elle justifie, en conséquence, une **surveillance renforcée de l'évolution de la sinistralité, de la rentabilité technique et de la solvabilité** d'ATLANTIQUE ASSURANCES et de COMAR Assurances.

1.4 TROIS PERSPECTIVES OPÉRATIONNELLES

- 1. Renforcer le suivi de la liquidité des sociétés présentant les situations les plus sensibles

🕒 Court terme (1 trimestre) · Direction + Sociétés · ↳ répond à PRD-LIQ-10

Les niveaux de liquidité observés chez **Serenity Assurances (2,1 %)** et **SIDAM SA (8,8 %)** appellent un suivi prudentiel renforcé afin d'en identifier les causes et d'apprécier la capacité de ces sociétés à disposer d'une trésorerie suffisante au regard des sinistres à payer. Il est proposé de demander aux sociétés concernées de présenter les facteurs explicatifs de leur situation ainsi que, le cas échéant, les mesures envisagées pour rétablir leur niveau de liquidité.

Une attention particulière devra également être portée à **SONAM VIE**, pour laquelle le ratio affiché de **0,0 % résulte de l'absence de transmission des données relatives à la trésorerie de clôture**. La priorité consiste, dans ce cas, à obtenir la régularisation des données déclaratives afin de permettre une appréciation effective de sa situation de liquidité.

Sur cette base, un **suivi mensuel temporaire de la trésorerie et des sinistres à payer** pourrait être instauré pour les sociétés présentant une situation confirmée de liquidité insuffisante. En cas de persistance ou d'aggravation des déséquilibres constatés, des mesures correctrices adaptées pourraient être examinées conformément aux pouvoirs de supervision applicables.

- 2. Renforcer le contrôle du respect des délais de règlement des sinistres

🕒 Court terme (1 trimestre) · Direction des Assurances · ↳ répond à PRD-ART236

Au regard de l'importance des BAP non réglés depuis plus de trois mois, représentant **7,23 milliards de FCFA, soit 50,2 % du stock déclaré du marché Non-**

Vie, il est proposé de renforcer la supervision du processus de règlement des sinistres, en priorité auprès des sociétés présentant les situations les plus préoccupantes, notamment **AXA Assurances, L'AFRICAIN DES ASSURANCES, MATCA (Mutuelle), SAAR ASSURANCE et SUNU ASSURANCES**.

Des **contrôles ciblés, sur pièces et, lorsque nécessaire, sur place**, permettront d'identifier les causes structurelles ou opérationnelles des retards, d'apprécier l'efficacité des procédures de règlement et de définir, pour chaque société, les mesures correctrices ainsi qu'un calendrier de résorption des BAP anciens. **AFG, ATLANTIQUE ASSURANCES et SONAM GENERALE**, qui n'ont pas communiqué leurs données relatives aux BAP, devront parallèlement régulariser leur situation déclarative afin de permettre l'évaluation de leur niveau de conformité.

Les résultats de ces contrôles serviront de base à un **suivi renforcé de l'exécution des mesures correctrices** et, le cas échéant, à la détermination des suites de supervision appropriées, avec pour objectif prioritaire le respect des délais réglementaires et la protection des droits des assurés et bénéficiaires.

- 3. Soumettre les sociétés à forte sinistralité à une surveillance technique renforcée

🕒 Court terme (1 trimestre) · Direction + Sociétés · 4, répond à PRD-003

Les niveaux élevés de sinistralité observés appellent un **renforcement de la surveillance de l'équilibre technique** des sociétés concernées. Il est proposé de leur demander une analyse circonstanciée des facteurs à l'origine de cette situation, portant notamment sur la **tarification, la composition du portefeuille, la sélection et la concentration des risques, la politique de souscription ainsi que l'adéquation du programme de réassurance**.

Sur la base de ce diagnostic, un **plan de mesures correctrices** devra être élaboré lorsque le déséquilibre technique est confirmé, avec des objectifs mesurables et un calendrier de mise en œuvre. Un **suivi trimestriel renforcé** de la sinistralité, de la rentabilité technique et des principaux indicateurs prudentiels permettra d'en apprécier les effets et, en cas de persistance ou d'aggravation des déséquilibres, de déterminer les mesures de supervision complémentaires appropriées.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 02

Cadre économique et réglementaire trimestriel

DANS CETTE PARTIE

- | 2.1** Conjoncture monétaire et financière
- | 2.2** Cadre réglementaire CIMA

Note de conjoncture, deuxième trimestre 2026

2.1 Conjoncture monétaire et financière

Politique monétaire et inflation (BCEAO / UEMOA)

Au deuxième trimestre 2026, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a poursuivi la conduite d'une politique monétaire attentive à la consolidation de la stabilité des prix dans l'espace UEMOA. Dans un contexte où l'inflation moyenne régionale tendait à se rapprocher progressivement de la cible de 3 % fixée par le Comité de Politique Monétaire (CPM), les orientations monétaires ont reflété une posture prudente, sans rupture marquée par rapport aux trimestres précédents. Les taux directeurs en vigueur, taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres et taux du guichet de prêt marginal, ont conditionné le coût de refinancement des établissements de crédit et, par ricochet, les rendements servis sur le marché des titres publics. Pour les sociétés d'assurance, notamment celles opérant en branche Vie, ce cadre de taux a directement influencé la valorisation des portefeuilles obligataires constitués en représentation des engagements réglementés. Une stabilisation, voire une légère détente des taux longs, aurait mécaniquement soutenu la valeur de marché des titres à revenu fixe détenus, tout en exerçant une pression sur les taux de rendement garantis offerts aux assurés, appelant une vigilance accrue des directions techniques.

Marché financier régional (BRVM)

Sur le marché financier régional, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a enregistré au cours du deuxième trimestre 2026 une dynamique dont l'orientation a conditionné la valorisation des actifs financiers détenus par les opérateurs du secteur des assurances. En l'absence de données définitives publiées à la date d'arrêt de la présente note, les tendances structurelles observées sur la place d'Abidjan indiquent que les indices BRVM Composite et BRVM 10 ont évolué dans un environnement marqué par la sélectivité des investisseurs institutionnels, dans un contexte de concurrence accrue des titres publics émis par les États membres de l'UEMOA via le marché des adjudications de la BCEAO. Les volumes de transactions et la capitalisation boursière globale ont reflété cette tension entre marchés actions et marché obligataire. Les émissions de titres publics et d'emprunts obligataires corporate ont continué d'alimenter le gisement de placements éligibles à la représentation des provisions mathématiques des sociétés d'assurance Vie. Dans ce contexte, les directions de placements ont été amenées à arbitrer avec rigueur entre rendement, duration et exigences réglementaires de couverture des engagements, conformément aux dispositions du Code des assurances CIMA.

Source : Direction des Assurances

2.2 Cadre réglementaire CIMA

Le secteur évolue dans le cadre du Code des assurances de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA). Les articles régulièrement mobilisés dans la supervision sont rappelés ci-après à titre de référence :

Article CIMA	Objet
Art. 231	Délai de présentation de l'offre d'indemnité (responsabilité civile auto), l'assureur est tenu de présenter une offre dans un délai maximum de douze (12) mois à compter de l'accident (huit mois aux ayants droit en cas de décès).
Art. 236	Délai légal de paiement des sinistres, un (1) mois après expiration du délai de dénonciation de la transaction (article 235). Le non-respect entraîne un intérêt de retard de 5 % par mois.
Art. 329-3	Capital social minimum exigé par société d'assurance (5 milliards FCFA pour l'IARD, 3 milliards pour la Vie, 10 milliards pour la réassurance).
Art. 335	Règles de représentation des engagements réglementés par catégorie d'actifs admis.
Art. 337	Marge de solvabilité minimale exigée selon la branche d'activité.
Art. 410	Provisionnement des moins-values latentes sur valeurs cotées.
Art. 502	Obligations en matière de Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT).

Source : Direction des Assurances

Actualité réglementaire du trimestre

Au cours du deuxième trimestre 2026, aucune décision individuelle de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) n'a été enregistrée dans la base de suivi de la Direction. Le cadre réglementaire est resté gouverné par les dispositions du Code des assurances CIMA en vigueur.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 03

Activités de la Direction des Assurances

DANS CETTE PARTIE

- 3.1 Formations
- 3.2 Rencontres et participations
- 3.3 Contrôles
- 3.4 Agréments et visas
- 3.5 Sanctions

Note de conjoncture, deuxième trimestre 2026

Activités menées par la Direction des Assurances de Côte d'Ivoire au deuxième trimestre 2026, structurées selon les cinq rubriques officielles. Source : document d'activités trimestriel uploadé par la Direction, rédaction professionnelle par intelligence artificielle.

3.1 Formations

Dans le cadre de l'amélioration de la collecte des données du marché des assurances, la Direction des Assurances a organisé, du 12 au 18 mai 2026, une formation à l'intention des compagnies d'assurance sur l'utilisation de la plateforme DEWELL. Cette formation visait à harmoniser les pratiques de saisie, améliorer la qualité des données collectées et renforcer le respect des délais de transmission en vue de l'élaboration diligente de la note de conjoncture.

3.2 Rencontres et participations

Dans le cadre du renforcement des capacités, les cadres de la Direction des Assurances ont participé, au cours de ce trimestre, à deux (02) séminaires organisés par l'Institut International des Assurances (IIA), à savoir : le séminaire portant sur « Le contrôle de la distribution et de la commercialisation des produits d'assurance par voie numérique conformément au Règlement n°01/CIMA/PCMA/CE/SG/2024 du 16 janvier 2024 », tenu du 20 au 24 avril 2026 à Abidjan en Côte d'Ivoire; le séminaire consacré aux « Modalités de calcul et d'évaluation des provisions mathématiques en assurance vie et capitalisation », organisé du 15 au 19 juin 2026 à Cotonou (Bénin). Ces formations ont permis le renforcement des connaissances techniques sur des thématiques essentielles liées à la réglementation du secteur des assurances.

Dans le cadre du renforcement des connaissances sur les mécanismes de couverture des risques techniques et les garanties de caution, des acteurs du marché de la zone CIMA, Munich Re Africa et Continental Reinsurance ont organisé, du 16 au 19 juin 2026 à Abidjan, un séminaire de formation auquel ont pris part des cadres de la Direction des Assurances. Cette session a porté sur le thème : « L'Assurance des Risques Techniques et la Caution : Fondamentaux des Risques Techniques, focus sur la Responsabilité Civile Décennale, les Bris de Machines et les Cautions de Marché ».

En prélude aux assises de la 44ème Assemblée Générale de la CICARE, deux (02) Séminaires ont été organisées du 29 juin au 03 juillet 2026 à DAKAR au Sénégal, à l'intention des cadres des sociétés d'Assurances et des Administrations de Contrôles, sur les thèmes suivants : Séminaire VIE : « Gestion technique d'un portefeuille vie »; Séminaire Non-VIE : « La gestion technique des sinistres IARD et son application en Réassurance ».

Au cours du deuxième trimestre 2026, la Direction des Assurances a pris part à deux

(02) rencontres organisées dans le cadre des activités de l'African Risk Capacity (ARC) :

la mission d'assistance aux populations affectées par les déficits pluviométriques de la campagne agricole 2024, qui ont touché six (06) départements répartis dans les régions du Gontougo, du Hambol, du Gbêkê et de l'Iffou. Cette mission s'est déroulée du 29 mars au 20 avril 2026; le Symposium africain sur l'assurance climatique, organisé par BlueOrchard les 31 mars et 1er avril 2026 à Francfort, en Allemagne, et ayant réuni des décideurs publics, des institutions financières, des assureurs, des réassureurs ainsi que des experts en finance et assurance climatique.

Du 10 au 12 juin 2026, le Burkina Faso a abrité, à Ouaga, la 16^e Assemblée Générale de la Fédération des Intermédiaires d'Assurance de la CIMA (FIAC), organisée autour du thème : « L'inclusion financière en Afrique : le rôle clé du courtage d'assurance dans l'élargissement de l'accès à l'assurance et l'amélioration du taux de pénétration ». Cette rencontre a constitué un cadre d'échanges et de réflexion sur la contribution du courtage d'assurance au développement de l'inclusion financière et à l'amélioration de l'accès des populations aux produits et services d'assurance sur le continent africain.

Dans le cadre de la célébration de son cinquantième (50^e) anniversaire, la Société Africaine de Réassurance (Africa Re) a organisé sa quarante-huitième (48^e) Assemblée Générale annuelle les 24 et 25 juin 2026 à Abuja, en République fédérale du Nigeria. Cette rencontre a été marquée par plusieurs activités majeures, notamment : la tenue, le 24 juin 2026, d'un symposium sur le thème : « L'excellence en réassurance : assurer l'avenir »; L'inauguration du nouveau siège de la société; la tenue de la 48^e Assemblée Générale annuelle le 25 juin 2026.

3.3 Contrôles

La Direction des Assurances a conduit douze (12) missions de contrôle sur place. Ces missions se répartissent comme suit : cinq (05) contrôles ont porté sur des compagnies d'assurance et sept (07) contrôles ont concerné des sociétés de courtage en assurance. Ces missions s'inscrivent dans le cadre de la mission permanente de supervision exercée par la Direction des Assurances sur l'ensemble des acteurs du marché.

3.4 Agréments et visas

Onze (11) arrêtés d'agrément de sociétés et de gérants de sociétés de courtage en assurance et de changement de forme juridique ont été signés les 03 et 11 juin 2026 par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget et transmis aux clients.

3.5 Sanctions

Une amende forfaitaire de 500.000 FCFA a été infligé par le Ministère de l'Economie des Finances et du Budget par la Décision N°0012/MEFB/DGTCP/DA du 03 AVR 2026 portant sanction pécuniaire de 54 courtiers et sociétés de courtage.

Par Décision N°0011/MEFB/DGTCP/DA du 03 AVR 2026 Il a été infligé un AVERTISSEMENT à 12 courtiers et sociétés de courtage ayant transmis leurs attestations de Responsabilité Civile et Professionnelle et Caution après la date de publication des acteurs en règle du 21 janvier 2026.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 04

Vue d'ensemble du marché

DANS CETTE PARTIE

- 4.1 Photographie du marché
- 4.2 Évolution comparée
- 4.3 Concentration du marché

Note de conjoncture, deuxième trimestre 2026

4.1 Photographie du marché

Segment	Sociétés	Chiffre d'affaires	Part marché	Prestations et sinistres payés	Ratio
Segment Non-Vie (IARD)	24	82,60 Mds FCFA	51.1 %	40,14 Mds FCFA	48.6 %
Segment Vie	12	79,17 Mds FCFA	48.9 %	66,19 Mds FCFA	83.6 %
TOTAL MARCHÉ	36	161,78 Mds FCFA	100,0 %	106,34 Mds FCFA	65.7 %

Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, Sonam Générale n'a pas transmis les informations complètes à la date d'édition du présent rapport.

Au deuxième trimestre 2026, le marché ivoirien des assurances affiche un chiffre d'affaires total de 161,8 milliards de FCFA, réparti entre le segment Non-Vie (IARD), qui représente 51,1 % des primes avec 82,6 milliards de FCFA collectés par 24 sociétés, et le segment Vie, qui en concentre 48,9 % avec 79,2 milliards de FCFA réalisés par 12 sociétés. Le segment Non-Vie (IARD) s'impose ainsi comme le segment dominant du marché supervisé. Sur le plan de l'équilibre technique, le taux de sinistralité IARD s'établit à 48,6 %, un niveau qui s'inscrit dans les normes prudentielles CIMA et témoigne d'une sinistralité maîtrisée sur ce segment. La charge technique globale ressort à 65,7 %, reflétant une situation globalement équilibrée au regard des standards du secteur. S'agissant des coûts de gestion, le taux de frais généraux global atteint 277,6 %, correspondant à 449,0 milliards de FCFA, un niveau qui appelle une analyse approfondie de sa composition. Le taux de commission global ne peut être calculé à ce stade, le chantier de mise à niveau du schéma de collecte par canal étant en cours; ce ratio sera disponible à compter des prochains trimestres.

Source : Direction des Assurances

4.2 Évolution comparée

Segment	T-1 an (2025 T2)	T-1 (2026 T1)	T (2026 T2)	Évol. QoQ	Évol. YoY
Chiffre d'affaires IARD	94,24 Mds FCFA	186,71 Mds FCFA	82,60 Mds FCFA	-55.8 %	-12.3 %
Chiffre d'affaires VIE	77,93 Mds FCFA	85,83 Mds FCFA	79,17 Mds FCFA	-7.8 %	+1.6 %
TOTAL MARCHÉ	172,17 Mds FCFA	272,54 Mds FCFA	161,78 Mds FCFA	-40.6 %	-6.0 %

Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, le marché ivoirien de l'assurance enregistre un chiffre d'affaires global de 161,8 milliards de FCFA, en contraction de 6,0 % en glissement annuel par rapport au deuxième trimestre 2025 (172,2 milliards de FCFA). Cette dynamique annuelle, qualifiée de contraction modérée, traduit un recul de l'activité sur un an. En lecture trimestrielle, le repli est plus marqué, à -40,6 % par rapport au premier trimestre 2026 (272,5 milliards de FCFA), reflétant un effet de saisonnalité habituel entre ces deux périodes. L'analyse par segment révèle une divergence notable : la branche IARD, avec 82,6 milliards de FCFA, accuse une contraction de 12,3 % en glissement annuel, pesant significativement sur la performance globale. À l'inverse, la branche Vie, à 79,2 milliards de FCFA, affiche une légère progression de 1,6 % sur

un an, constituant ainsi le seul segment porteur de la période, bien que dans une dynamique qualifiée de modérée.

Source : Direction des Assurances

4.3 Concentration du marché

Indicateur	Segment IARD	Segment Vie
CR5, Part des 5 premières compagnies	60.9 %	83.8 %
CR5 trimestre précédent (2026 T1)	64.4 %	84.3 %
Évolution CR5 vs T-1	-3.5 pts	-0.5 pts
Indice Herfindahl-Hirschman (HHI)	1144	1747
Diagnostic concurrentiel	- Modérément concentré	- Concentré

Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, les deux segments du marché ivoirien des assurances présentent des profils de concentration sensiblement distincts. Le segment IARD affiche un CR5 de 60,9 %, le classant en zone de forte concentration selon la grille de lecture retenue, tandis que le segment Vie, avec un CR5 de 83,8 %, s'inscrit dans une configuration oligopolistique. Par rapport au premier trimestre 2026, la concentration recule dans les deux branches : le CR5 IARD diminue de 3,5 points et le CR5 Vie de 0,5 point, traduisant une légère redistribution des parts de marché au profit des acteurs de second rang. Cette tendance reste néanmoins modeste et ne remet pas en cause les positions dominantes établies. En Vie, segment le plus concentré, les cinq premiers opérateurs, SUNU VIE, SANLAMALLIANZ VIE, NSIA VIE, PRUDENTIAL BELIFE et WAFA VIE, concentrent à eux seuls 83,8 % des primes, ce que confirme un HHI de 1 747, en limite supérieure de la zone modérément concentrée. Sur le plan prudentiel, une telle structure expose le marché à un risque systémique non négligeable : la défaillance de l'un des acteurs dominants du segment Vie serait susceptible de déstabiliser l'ensemble de la branche et d'affecter la confiance des assurés. La Direction des Assurances est appelée à maintenir une vigilance renforcée sur la solvabilité et la gouvernance de ces entités, tout en encourageant les dynamiques concurrentielles propres à diversifier davantage l'offre.

Source : Direction des Assurances

4.4 Comparaison annuelle (T2 2026 vs T2 2025)

Chiffres d'affaires — T2 2026 vs T2 2025



Source : Direction des Assurances

Prestations et sinistres payés — T2 2026 vs T2 2025



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, le marché ivoirien des assurances enregistre une contraction de son chiffre d'affaires global, qui s'établit à 161,8 milliards de FCFA contre 172,2 milliards de FCFA au deuxième trimestre 2025, soit un recul de 6,0 %. Cette évolution défavorable est principalement imputable au segment IARD, en net retrait, dont les primes émises passent de 94,2 milliards de FCFA à 82,6 milliards de FCFA, enregistrant ainsi une baisse de 12,3 %. À l'inverse, le segment Vie constitue le seul segment porteur de la période, affichant une croissance modérée de 1,6 %, avec des primes progressant de 77,9 milliards de FCFA à 79,2 milliards de FCFA.

S'agissant des prestations et sinistres payés, la charge technique globale se dégrade sensiblement, passant de 83,5 milliards de FCFA à 106,3 milliards de FCFA, soit une hausse de 27,4 %. Cette progression est portée en grande partie par les prestations Vie, en forte augmentation de 45,2 %, de 45,6 à 66,2 milliards de FCFA, tandis que les sinistres IARD progressent plus modérément de 5,9 %, de 37,9 à 40,1 milliards de FCFA. La charge technique croissant près de cinq fois plus vite que le chiffre d'affaires, l'équilibre technique du marché se trouve significativement dégradé sur la période sous revue.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 05

Segment Vie

DANS CETTE PARTIE

- 5.1 Indicateurs clés du segment Vie
- 5.2 Classement des sociétés Vie
- 5.3 Évolution annuelle par société (vs T-1 an)
- 5.4 Ventilation par garantie (Individuel + Collectif)
- 5.5 Ventilation par type de prestation (Individuel + Collectif)
- 5.6 Provisions mathématiques agrégées
- 5.7 Classement des sociétés par taux de frais généraux

Note de conjoncture, deuxième trimestre 2026

EN BREF

■ **Production** : La collecte vie atteint 79,2 Mds FCFA au T2 2026, en progression de 1,6 % sur un an.

■ **Concentration** : SUNU VIE, SANLAMALLIANZ VIE et NSIA VIE concentrent 66 % du chiffre d'affaires du segment.

■ **Équilibre technique** : Le ratio prestations/primes s'établit à 83,6 %, signalant une charge technique élevée à surveiller.

■ **Mix produits** : L'épargne demeure la garantie dominante et représente 50 % de la collecte vie totale.

■ **Engagements** : Les provisions mathématiques atteignent 1 019,6 Mds FCFA, en hausse de 8,8 % sur un an.

■ **À noter** : ALLIANZ VIE et SOMAVIE n'ont pas transmis leurs données à la date d'édition du présent rapport.

Source : Direction des Assurances

5.1 Indicateurs clés du segment Vie

Indicateur	T2 2026	T2 2025	Évolution
Chiffre d'affaires	79,17 Mds FCFA	77,93 Mds FCFA	+1.6 %
Prestations payées	66,19 Mds FCFA	45,60 Mds FCFA	+45.2 %
Ratio P/P	83.6 %	58.5 %	-
Contrats actifs (Indiv + Coll)	3 413 742	3 404 156	+0.3 %
Production bancassurance	24,40 Mds FCFA	24,03 Mds FCFA	+1.5 %
Production digital / mobile	0,27 Mds FCFA	0,23 Mds FCFA	+14.5 %
Emprunts publics (placements État)	-	-	-
Dettes dues aux réassureurs	0,64 Mds FCFA	0,92 Mds FCFA	-30.3 %
Charge de gestion (frais perso + compte 80)	16,96 Mds FCFA	15,33 Mds FCFA	+10.7 %
Taux de commission global	Non disponible *	Non disponible *	-
Provisions mathématiques	1 019,62 Mds FCFA	937,18 Mds FCFA	+8.8 %

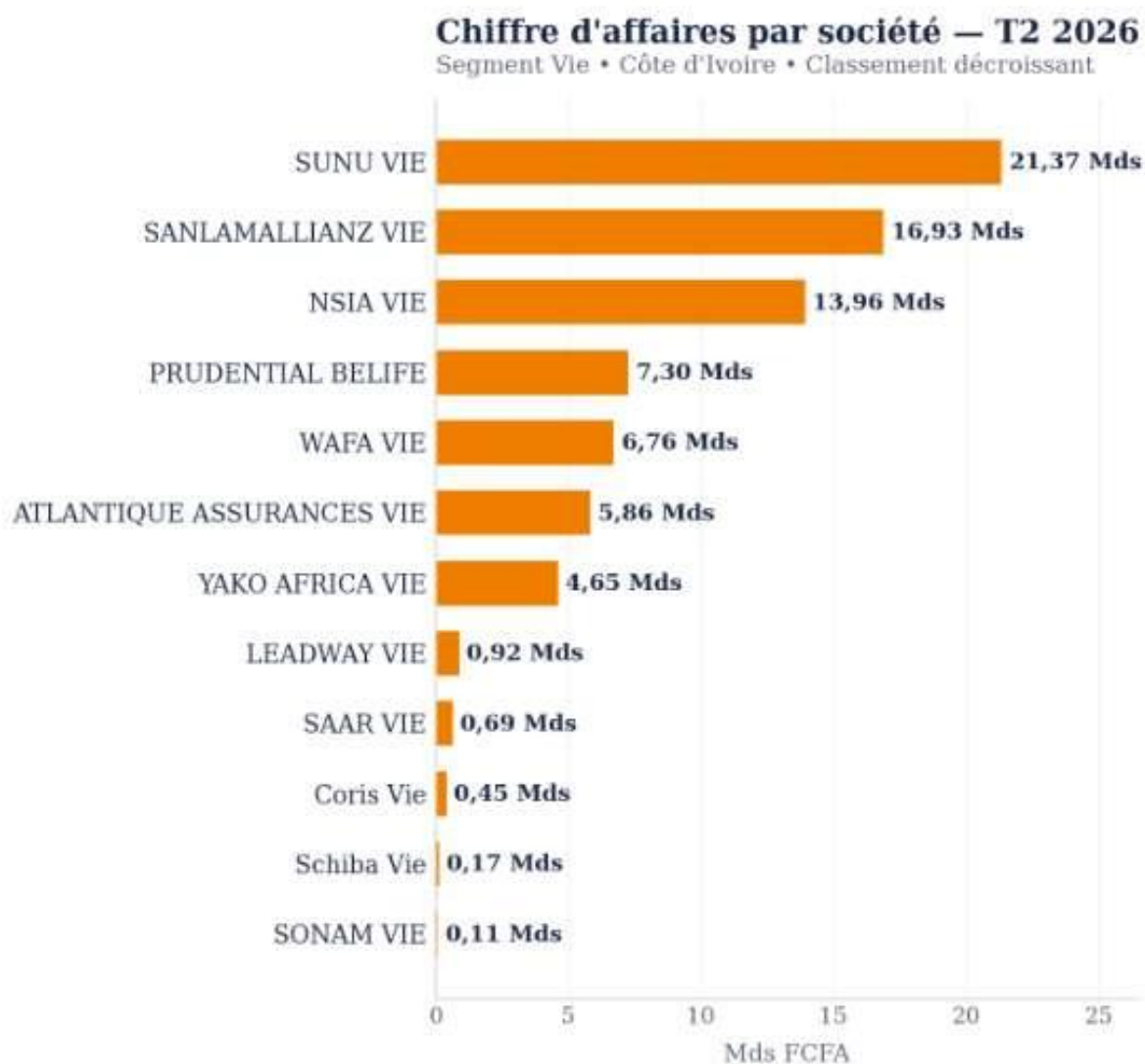
Source : Direction des Assurances

* Taux de commission global non disponible, chantier de mise à niveau du schéma de collecte par canal en cours.

Au deuxième trimestre 2026, le segment Vie de la Côte d'Ivoire affiche un chiffre d'affaires de 79,2 milliards de FCFA, en progression modérée de 1,6 % sur un an, tandis que le portefeuille de contrats actifs, fort de 3 413 742 unités, demeure quasi stable (+0,3 % YoY). Le fait marquant de la période réside dans la forte hausse des prestations payées, qui s'établissent à 66,2 milliards de FCFA, soit une augmentation de 45,2 % sur un an, portant le ratio prestations/primes à 83,6 % et appelant une vigilance accrue sur l'équilibre technique du segment. Par ailleurs, la bancassurance consolide son rôle de premier canal de distribution avec 24,4 milliards de FCFA, représentant 30,8 % du chiffre d'affaires, tandis que la distribution digitale et mobile demeure embryonnaire à 266,0 millions de FCFA (0,3 % du CA), signalant un potentiel de développement encore largement inexploité. La charge de gestion s'élève à 17,0 milliards de FCFA, soit 21,4 % du chiffre d'affaires, niveau à surveiller dans un contexte de croissance contenue des primes. Les provisions mathématiques atteignent 1 019,6 milliards de FCFA, témoignant de la solidité des engagements à long terme, et l'exposition aux dettes réassureurs reste limitée à 642,1 millions de FCFA.

Source : Direction des Assurances

5.2 Classement des sociétés Vie

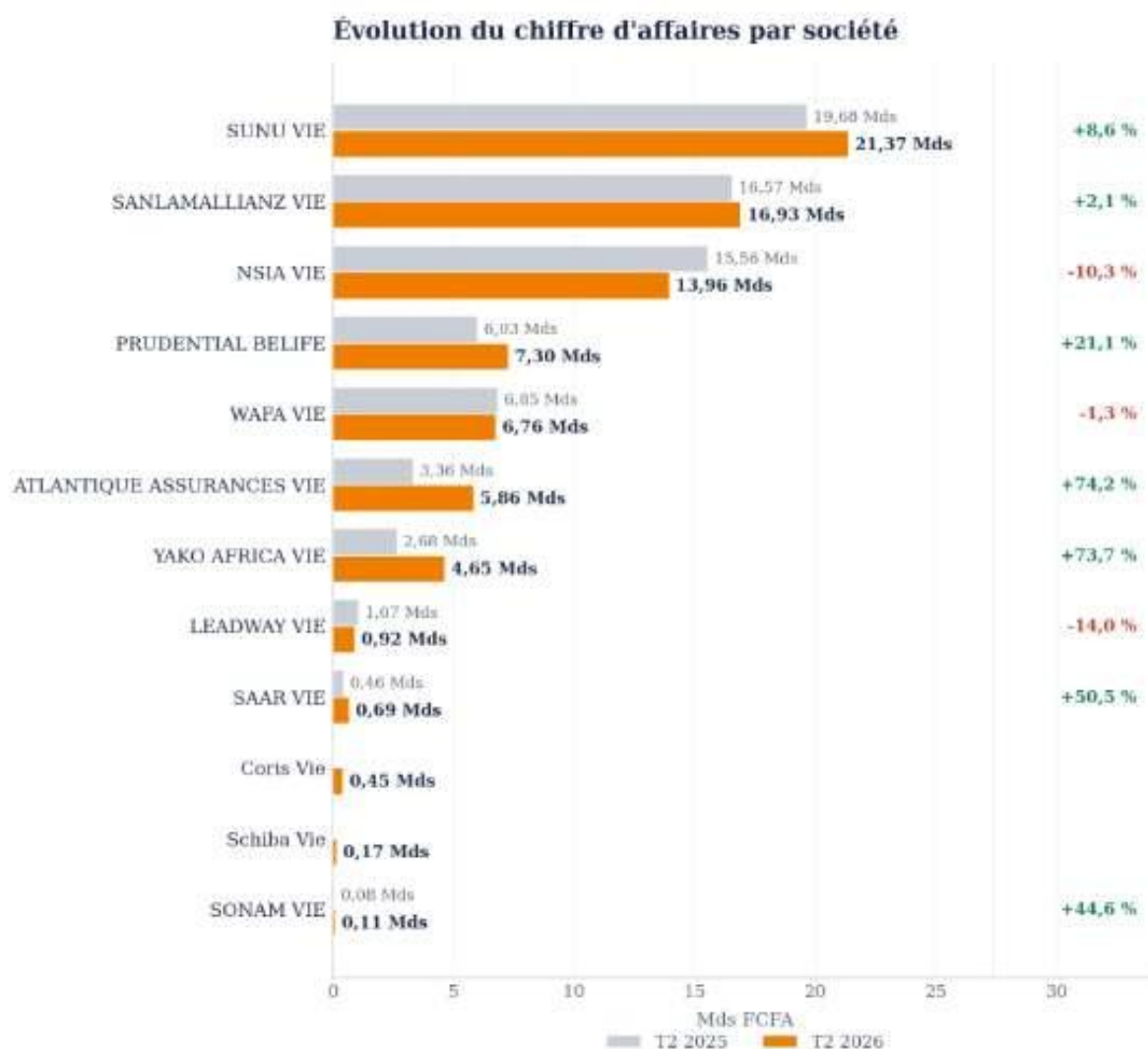


Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, le marché vie ivoirien, fort d'un chiffre d'affaires global de 79,2 milliards de FCFA réparti entre douze sociétés, affiche une concentration élevée au profit d'un trio de tête solidement établi. SUNU Vie domine le segment avec 21,4 milliards de FCFA, soit 27,0 % des primes émises, devant SANLAMALLIANZ Vie (16,9 milliards de FCFA; 21,4 %) et NSIA Vie (14,0 milliards de FCFA; 17,6 %). Ces trois acteurs captent à eux seuls 66,0 % du marché, traduisant une structure oligopolistique marquée. En bas de classement, Coris Vie (447,5 millions de FCFA; 0,6 %), Schiba Vie (166,5 millions de FCFA; 0,2 %) et SONAM Vie (111,7 millions de FCFA; 0,1 %) enregistrent des parts de marché marginales, caractéristiques d'opérateurs à positionnement de niche, en phase de démarrage ou confrontés à des contraintes structurelles limitant leur développement commercial.

Source : Direction des Assurances

5.3 Évolution annuelle par société (T2 2025 vers T2 2026)



Source : Direction des Assurances

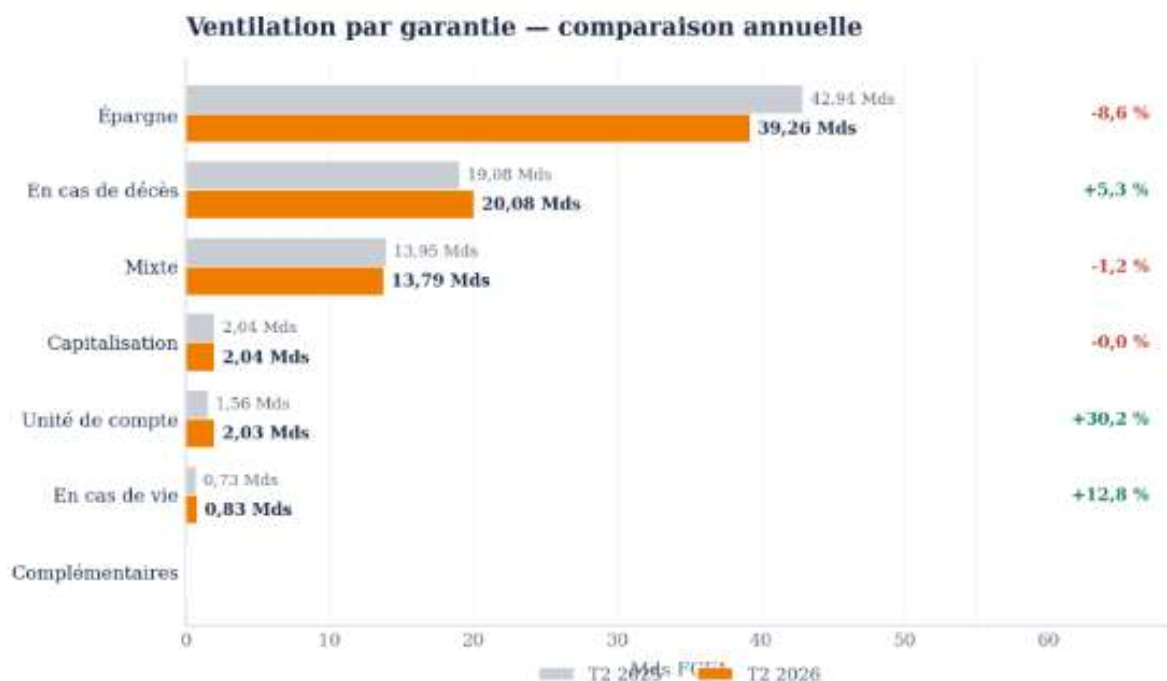
Au deuxième trimestre 2026, le segment Vie du marché ivoirien des assurances présente une dynamique contrastée. Du côté des progressions les plus marquantes, Atlantique Assurances Vie enregistre la plus forte hausse avec un chiffre d'affaires porté de 3,4 milliards à 5,9 milliards FCFA (+74,2 %), suivi de près par Yako Africa Vie, dont les primes progressent de 2,7 milliards à 4,7 milliards FCFA (+73,7 %), témoignant d'une stratégie commerciale particulièrement offensive. Saar Vie complète ce podium avec une croissance de 50,5 %, passant de 457,8 millions à 688,9 millions FCFA. À l'inverse, trois opérateurs accusent un repli : Leadway Vie recule de 14,0 % (1,1 milliard à 920,8 millions FCFA), NSIA Vie de 10,3 % (15,6 milliards à 14,0 milliards FCFA), et Wafa Vie de 1,3 % (6,9 milliards à 6,8 milliards FCFA), des contractions pouvant refléter des ajustements de portefeuille ou une pression concurrentielle accrue. L'entrée de deux nouveaux acteurs, Coris Vie et Schiba Vie, renforce la densification du marché. Globalement, le segment Vie affiche une dynamique de croissance soutenue, portée par l'émergence de compagnies à forte trajectoire ascendante.

Source : Direction des Assurances

5.4 Ventilation par garantie (Individuel + Collectif)

Garantie	T2 2026	Part	T2 2025	Évolution
En cas de vie	0,83 Mds FCFA	1.0 %	0,73 Mds FCFA	+12.8 %
En cas de décès	20,08 Mds FCFA	25.4 %	19,08 Mds FCFA	+5.3 %
Mixte	13,79 Mds FCFA	17.4 %	13,95 Mds FCFA	-1.2 %
Épargne	39,26 Mds FCFA	49.6 %	42,94 Mds FCFA	-8.6 %
Capitalisation	2,04 Mds FCFA	2.6 %	2,04 Mds FCFA	-0.0 %
Unité de compte	2,03 Mds FCFA	2.6 %	1,56 Mds FCFA	+30.2 %
Complémentaires	-	0.0 %	-	-
Microassurance vie	1,14 Mds FCFA	1.4 %	1,82 Mds FCFA	-37.2 %
Acceptations	-	0.0 %	-	-

Source : Direction des Assurances



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, le segment Vie de la Côte d'Ivoire est structurellement dominé par la garantie Épargne, qui représente 49,6 % des cotisations avec 39,3 milliards de FCFA, bien qu'elle accuse un repli significatif de 8,6 % par rapport au deuxième trimestre 2025 (42,9 milliards de FCFA), signal d'un possible arbitrage des assurés vers d'autres supports. La garantie En cas de décès consolide sa deuxième position à 25,4 % (20,1 milliards de FCFA, +5,3 %), témoignant d'une demande soutenue en couverture de risque pur. À noter, les unités de compte enregistrent la progression la plus dynamique du portefeuille, avec une hausse de 30,2 % à 2,0 milliards de FCFA, signal encourageant de modernisation et de diversification du marché. En revanche, la microassurance vie accuse un repli préoccupant de 37,2 % (1,1 milliard de FCFA contre 1,8 milliard un an plus tôt), méritant une attention prudentielle particulière. D'un point de vue du mix produits, la concentration sur l'Épargne demeure élevée et appelle à une vigilance quant à la sensibilité du portefeuille aux comportements de rachat.

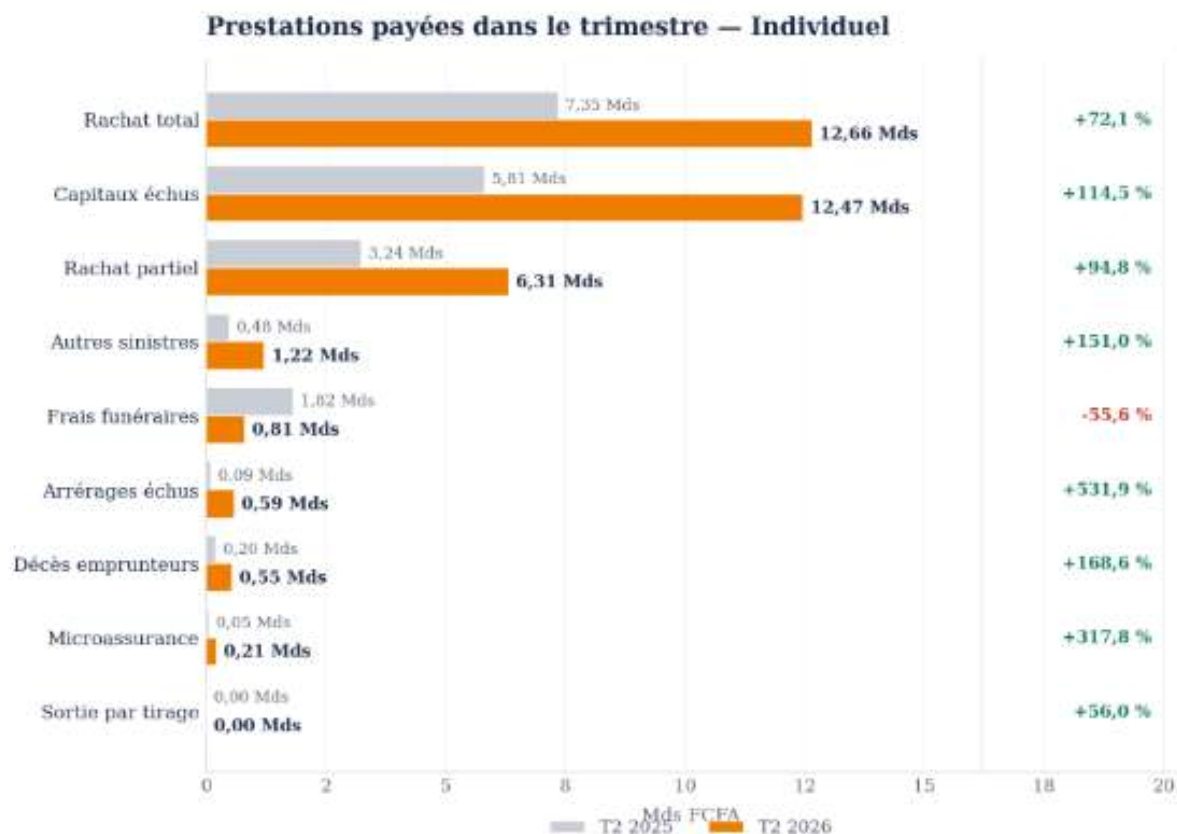
Source : Direction des Assurances

5.5 Ventilation par type de prestation (Individuel + Collectif)

Individuel

Type de prestation	Prestations déclarées	Payées dans le trimestre	Stock fin trimestre
Arrérages échus	1,26 Mds FCFA	0,59 Mds FCFA	2,81 Mds FCFA
Capitaux échus	44,29 Mds FCFA	12,47 Mds FCFA	6,29 Mds FCFA
Décès emprunteurs	0,50 Mds FCFA	0,55 Mds FCFA	1,47 Mds FCFA
Frais funéraires	0,85 Mds FCFA	0,81 Mds FCFA	1,07 Mds FCFA
Rachat partiel	13,75 Mds FCFA	6,31 Mds FCFA	0,02 Mds FCFA
Rachat total	40,89 Mds FCFA	12,66 Mds FCFA	0,15 Mds FCFA
Sortie par tirage	0,01 Mds FCFA	0,00 Mds FCFA	-
Microassurance	0,22 Mds FCFA	0,21 Mds FCFA	0,04 Mds FCFA
Autres sinistres	18,38 Mds FCFA	1,22 Mds FCFA	6,19 Mds FCFA
TOTAL	120,14 Mds FCFA	34,81 Mds FCFA	18,04 Mds FCFA

Source : Direction des Assurances

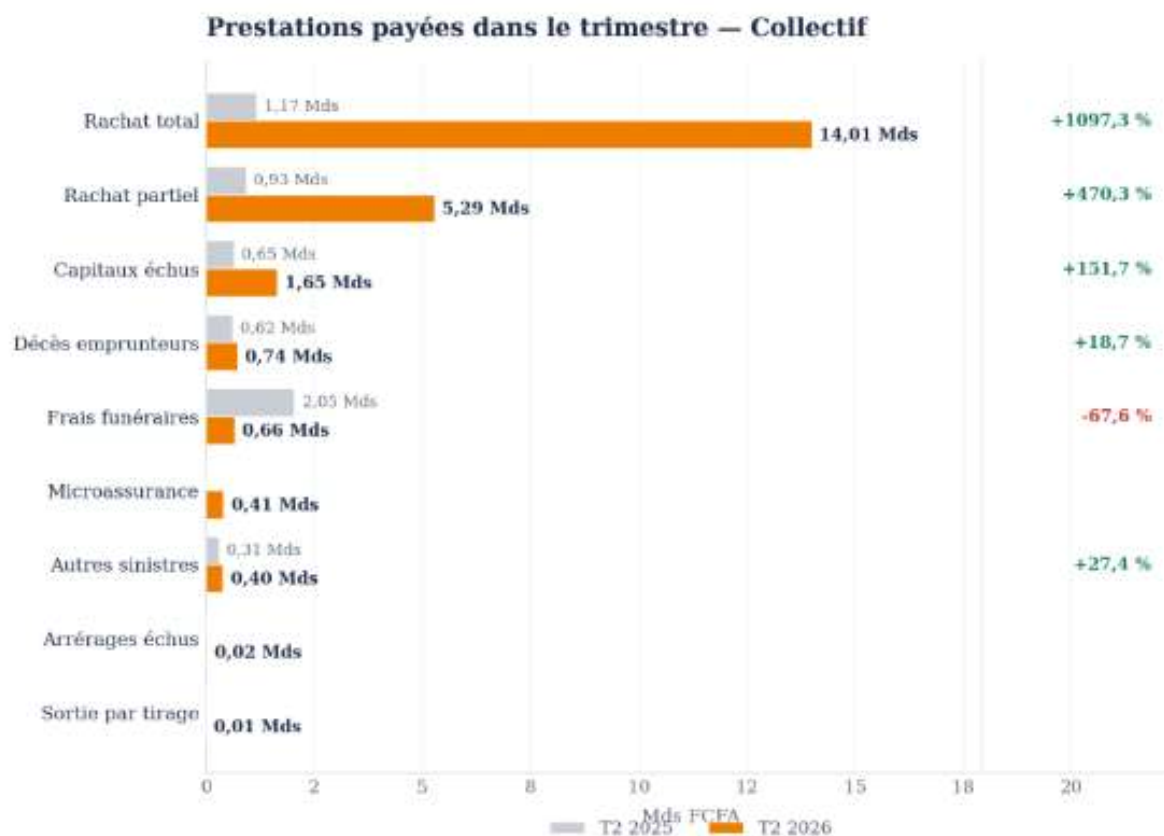


Source : Direction des Assurances

Collectif

Type de prestation	Prestations déclarées	Payées dans le trimestre	Stock fin trimestre
Arrérages échus	0,04 Mds FCFA	0,02 Mds FCFA	0,02 Mds FCFA
Capitaux échus	2,15 Mds FCFA	1,65 Mds FCFA	0,58 Mds FCFA
Décès emprunteurs	1,71 Mds FCFA	0,74 Mds FCFA	1,25 Mds FCFA
Frais funéraires	1,03 Mds FCFA	0,66 Mds FCFA	2,03 Mds FCFA
Rachat partiel	5,38 Mds FCFA	5,29 Mds FCFA	0,01 Mds FCFA
Rachat total	15,59 Mds FCFA	14,01 Mds FCFA	0,19 Mds FCFA
Sortie par tirage	0,01 Mds FCFA	0,01 Mds FCFA	-
Microassurance	0,91 Mds FCFA	0,41 Mds FCFA	0,62 Mds FCFA
Autres sinistres	1,70 Mds FCFA	0,40 Mds FCFA	0,60 Mds FCFA
TOTAL	28,50 Mds FCFA	23,19 Mds FCFA	5,29 Mds FCFA

Source : Direction des Assurances



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, les prestations réglées au titre du segment Vie s'établissent à 34,8 milliards FCFA pour le bloc individuel et 23,2 milliards FCFA pour le bloc collectif. Côté individuel, les rachats totaux (12,7 Mds FCFA) et les capitaux échus (12,5 Mds FCFA) concentrent l'essentiel des décaissements, suivis des rachats partiels (6,3 Mds FCFA), traduisant une pression de décollecte volontaire significative. Côté collectif, les rachats totaux dominent également avec 14,0 Mds FCFA payés, devant les rachats partiels (5,3 Mds FCFA) et les capitaux échus (1,6 Md FCFA). L'analyse des stocks révèle des engagements résiduels préoccupants : le bloc individuel affiche 18,0 milliards FCFA en attente de règlement, portés principalement par les capitaux échus (6,3 Mds FCFA), les autres sinistres (6,2 Mds FCFA) et les rachats partiels (20,6 Mds FCFA). Sur le plan prudentiel, la conjonction de rachats massifs, signalant une décollecte volontaire structurelle, et de stocks élevés de capitaux échus et d'autres sinistres expose les assureurs à des tensions de liquidité à court terme, appelant une vigilance renforcée de la Direction des Assurances quant à l'adéquation des actifs en représentation.

Source : Direction des Assurances

5.6 Provisions mathématiques agréées

Le total des provisions mathématiques constituées par les compagnies Vie atteint 1 019,62 Mds FCFA au deuxième trimestre 2026, contre 937,18 Mds FCFA au deuxième trimestre 2025 (+8.8 %).

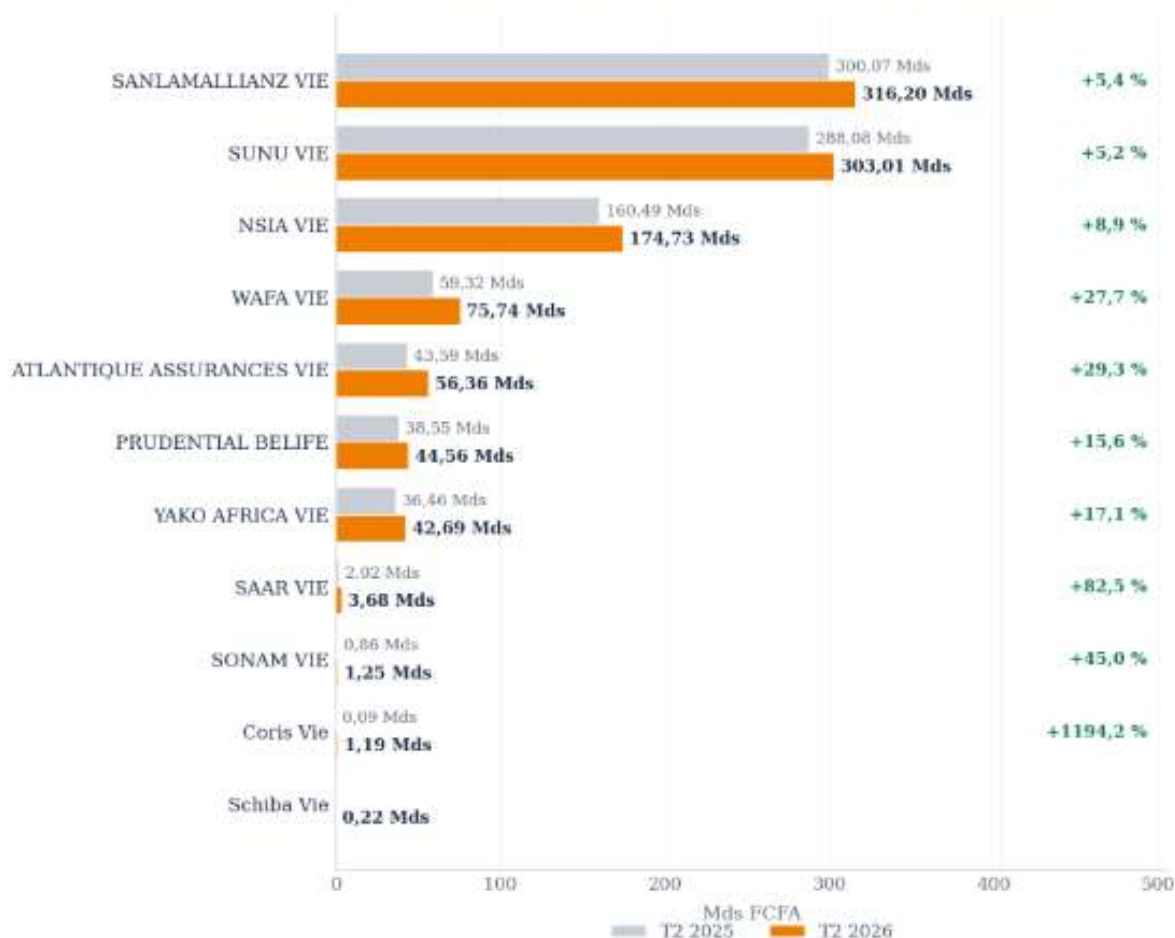
Provisions mathématiques par société —

Segment Vie • Côte d'Ivoire • Classement décroissant



Source : Direction des Assurances

Évolution des provisions mathématiques par société



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, les provisions mathématiques du segment Vie s'établissent à 1 019,6 milliards de FCFA, franchissant ainsi le seuil symbolique des 1 000 milliards et témoignant d'un niveau d'engagements techniques cumulés désormais significatif à l'échelle du marché ivoirien. La progression de 8,8 % en glissement annuel par rapport au deuxième trimestre 2025 (937,2 milliards de FCFA) confirme une dynamique de croissance soutenue et régulière des engagements de long terme portés par les compagnies vie. Le ratio provisions mathématiques sur chiffre d'affaires trimestriel, établi à 12,88 pour un chiffre d'affaires de 79,2 milliards de FCFA, illustre la profondeur des engagements accumulés relativement à la production courante, signal caractéristique d'un marché en phase de maturité progressive. Cet accroissement des engagements techniques renforce l'enjeu prudentiel de l'adossement actif, dont l'analyse détaillée est développée en Partie 9 de la présente note.

Au deuxième trimestre 2026, les provisions mathématiques (PM) du segment Vie en Côte d'Ivoire s'établissent à 1 019,6 milliards de FCFA, réparties sur onze sociétés. La structure du marché demeure fortement concentrée : SANLAMALLIANZ VIE

(316,2 Mds FCFA, 31,0 %), SUNU VIE (303,0 Mds FCFA, 29,7 %) et NSIA VIE (174,7 Mds FCFA, 17,1 %) cumulent à elles seules 77,9 % des engagements du secteur, traduisant une polarisation persistante de la collecte. À l'opposé, plusieurs acteurs de taille plus modeste affichent des dynamiques de croissance remarquables : Coris Vie enregistre une progression de +1 194,2 % en glissement annuel (de 91,8 millions à 1,2 milliard de FCFA), SAAR VIE de +82,5 % (de 2,0 à 3,7 Mds FCFA) et SONAM VIE de +45,0 % (de 860,5 millions à 1,2 milliard de FCFA), signalant une collecte nette dynamique sur ces entités. Les trois leaders enregistrent quant à eux des progressions modérées (+5,2 % à +8,9 %), cohérentes avec un portefeuille mature. Le niveau agrégé des PM, qui représente l'essentiel des engagements réglementés du secteur Vie, soulève un enjeu prudentiel majeur en matière d'adossement actif-passif, analysé en détail à la Partie 9 de la présente note.

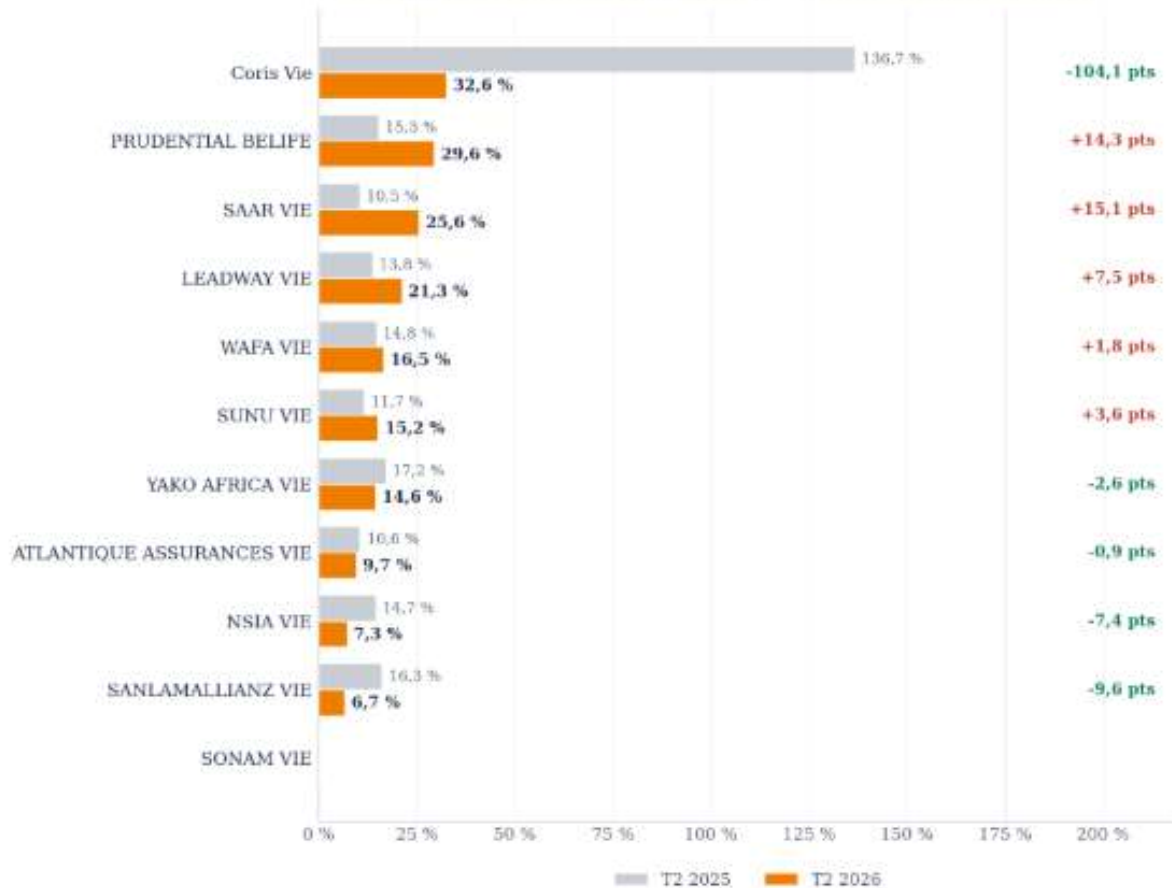
Source : Direction des Assurances

5.7 Classement des sociétés par taux de frais généraux

#	Société	Frais généraux	CA T2 2026	Taux T2 2026	Taux T2 2025	Variation	Alerte
1	Schiba Vie	0,18 Mds FCFA	0,17 Mds FCFA	110.3 %	n/a	- (entrée récente)	-
2	Coris Vie	0,15 Mds FCFA	0,45 Mds FCFA	32.6 %	136.7 %	-104.1 pts	-
3	PRUDENTIAL BELIFE	2,16 Mds FCFA	7,30 Mds FCFA	29.6 %	15.3 %	+14.3 pts	-
4	SAAR VIE	0,18 Mds FCFA	0,69 Mds FCFA	25.6 %	10.5 %	+15.1 pts	-
5	LEADWAY VIE	0,20 Mds FCFA	0,92 Mds FCFA	21.3 %	13.8 %	+7.5 pts	-
6	WAFA VIE	1,12 Mds FCFA	6,76 Mds FCFA	16.5 %	14.8 %	+1.8 pts	-
7	SUNU VIE	3,26 Mds FCFA	21,37 Mds FCFA	15.2 %	11.7 %	+3.6 pts	-
8	YAKO AFRICA VIE	0,68 Mds FCFA	4,65 Mds FCFA	14.6 %	17.2 %	-2.6 pts	-
9	ATLANTIQUE ASSURANCES VIE	0,57 Mds FCFA	5,86 Mds FCFA	9.7 %	10.6 %	-0.9 pts	-
10	NSIA VIE	1,02 Mds FCFA	13,96 Mds FCFA	7.3 %	14.7 %	-7.4 pts	-
11	SANLAMALLIANZ VIE	1,13 Mds FCFA	16,93 Mds FCFA	6.7 %	16.3 %	-9.6 pts	-
12	SONAM VIE	-	0,11 Mds FCFA	0.0 %	0.0 %	+0.0 pts	-

Source : Direction des Assurances

Taux de frais généraux par société — comparaison annuelle



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, l'analyse du taux de frais généraux (autres charges compte 80 rapportées au chiffre d'affaires Vie) fait apparaître des situations contrastées appelant une attention prudentielle différenciée. Schiba Vie enregistre le taux le plus élevé du segment, à 110,3 %, sans référentiel de comparaison disponible au T2 2025 en raison de son entrée récente sur le marché; si un tel niveau peut s'expliquer par la phase de montée en charge, son évolution devra être suivie avec rigueur. Coris Vie, à 32,6 %, demeure au-dessus du seuil d'alerte de 20 %, bien qu'en amélioration très significative de 104,1 points par rapport au T2 2025. Prudential Belife (29,6 %) et SAAR Vie (25,6 %) affichent quant à elles les dégradations les plus marquées, avec des hausses respectives de 14,3 et 15,1 points, signalant une pression croissante sur leur équilibre d'exploitation. À l'opposé, SanlamAllianz Vie (6,7 %), NSIA Vie (7,3 %) et SONAM Vie (0,0 %) se distinguent par leur efficacité opérationnelle, leurs taux s'inscrivant dans la norme prudentielle de référence. Dans ce contexte, la Direction des Assurances est appelée à intensifier le suivi rapproché des sociétés présentant des taux élevés ou en dégradation continue.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 06

Segment Non-Vie (IARD)

DANS CETTE PARTIE

- | 6.1 Indicateurs clés du segment Non-Vie
- | 6.2 Classement des sociétés IARD
- | 6.3 Évolution annuelle par société (vs T-1 an)
- | 6.4 Ventilation par branche d'activité
- | 6.5 Ventilation par type de sinistre
- | 6.6 Stock des Bons à Payer (BAP)
- | 6.7 Recouvrement des recours
- | 6.8 Classement des sociétés par taux de frais généraux

Note de conjoncture, deuxième trimestre 2026

EN BREF

■ **Production** : La production IARD s'établit à 82,6 milliards FCFA au T2 2026, en recul de 12,3 % sur un an.

■ **Concentration** : Le marché demeure concentré, SANLAMALLIANZ, GNA Assurances et SAAR ASSURANCE représentant cumulativement 47 % de la production.

■ **Sinistralité** : Le taux de sinistralité ressort à 48,6 %, traduisant un équilibre technique globalement maîtrisé sur la période.

■ **Mix produits** : La branche Incendie et dommages constitue la branche dominante, contribuant à hauteur de 30 % de la production totale.

■ **Engagements** : Le stock de bénéficiaires à payer en clôture atteint 14,4 milliards FCFA, en hausse de 37,4 % par rapport au T2 2025.

■ **À noter** : LA LOYALE ASSURANCES n'a pas transmis ses données statistiques au titre du trimestre sous revue.

Source : Direction des Assurances

6.1 Indicateurs clés du segment Non-Vie

Indicateur	T2 2026	T2 2025	Évolution
Chiffre d'affaires	82,60 Mds FCFA	94,24 Mds FCFA	-12.3 %
Sinistres payés	40,14 Mds FCFA	37,89 Mds FCFA	+5.9 %
Taux de sinistralité	48.6 %	40.2 %	-
Contrats actifs (Indiv + Coll)	376 237	206 111	+82.5 %
Production bancassurance	2,97 Mds FCFA	1,48 Mds FCFA	+101.3 %
Production digital / mobile	2,63 Mds FCFA	1,28 Mds FCFA	+105.3 %
Emprunts publics (placements État)	19,55 Mds FCFA	12,85 Mds FCFA	+52.2 %
Dettes dues aux réassureurs	45,10 Mds FCFA	8,87 Mds FCFA	+408.2 %
Charge de gestion (frais perso + compte 80)	445,88 Mds FCFA	30,79 Mds FCFA	+1348.1 %
Taux de commission global	Non disponible *	Non disponible *	-
Stock BAP clôture	14,42 Mds FCFA	10,49 Mds FCFA	+37.4 %

Source : Direction des Assurances

* Taux de commission global non disponible, chantier de mise à niveau du schéma de collecte par canal en cours.

Au deuxième trimestre 2026, le segment Non-Vie en Côte d'Ivoire enregistre un chiffre d'affaires de 82,6 milliards de FCFA, en repli significatif de 12,3 % par rapport à la même période de l'exercice précédent, traduisant une contraction notable de l'activité de souscription. Ce recul des primes contraste toutefois avec une dynamique encourageante sur le plan de la distribution, le portefeuille de contrats actifs progressant de 82,5 % en glissement annuel pour atteindre 376 237 unités, porté notamment par l'essor des canaux bancassurance (+101,3 %, soit 3,0 milliards de FCFA) et digital/mobile (+105,3 %, soit 2,6 milliards de FCFA). Par ailleurs, la structure de charges demeure un point de vigilance majeur : la charge de gestion s'établit à 445,9 milliards de FCFA, représentant 539,8 % du chiffre d'affaires, niveau manifestation atypique qui appelle une analyse approfondie de sa composition. Parallèlement, les dettes envers les réassureurs atteignent 45,1 milliards de FCFA, soit un niveau supérieur au chiffre d'affaires trimestriel, ce qui mérite une attention particulière quant à la soutenabilité de la trésorerie du segment.

Source : Direction des Assurances

6.2 Classement des sociétés IARD



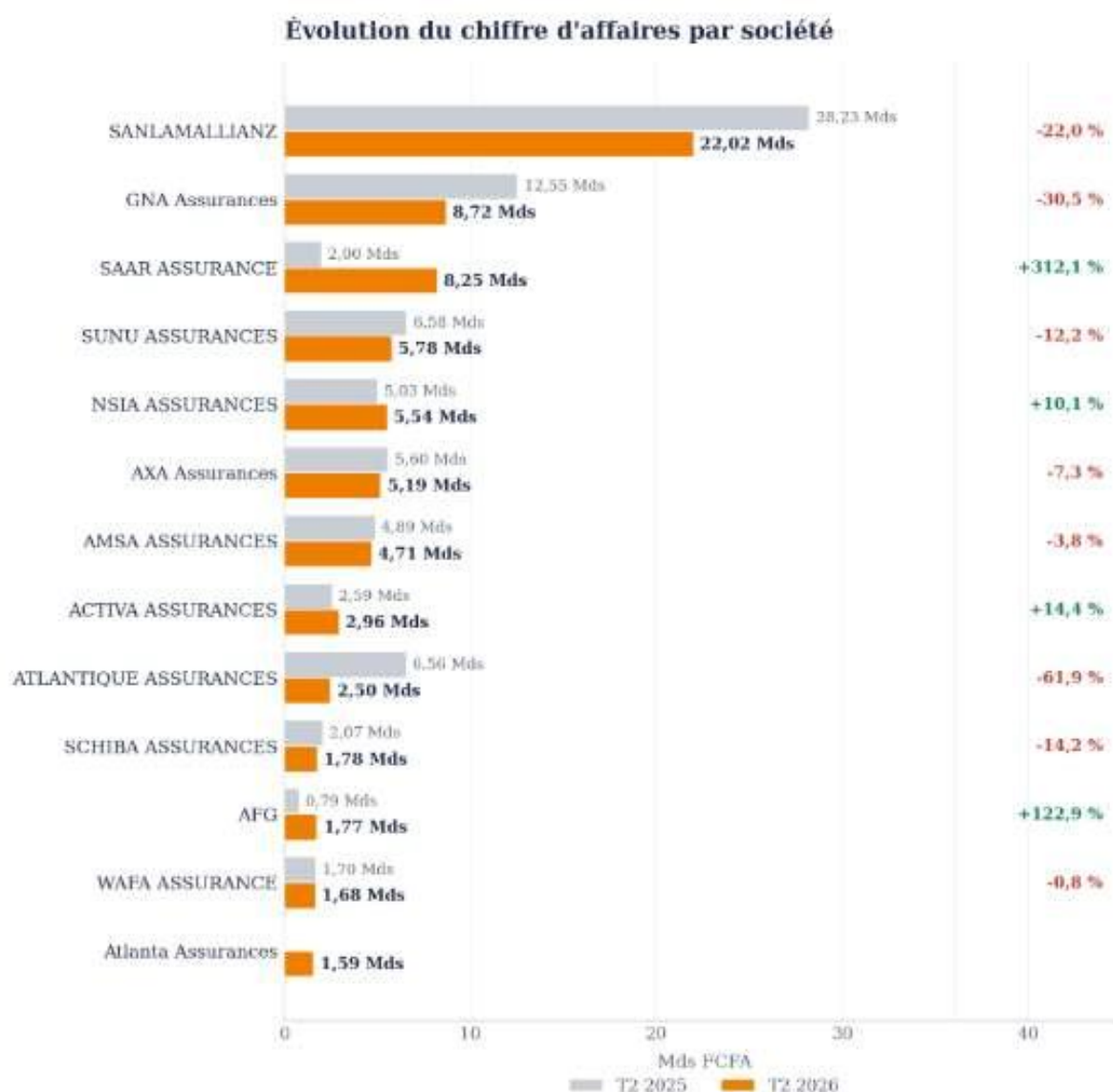
Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, le segment Non-Vie du marché ivoirien des assurances enregistre un chiffre d'affaires global de 82,6 milliards de FCFA, réparti entre 23 sociétés. La structure du marché révèle une concentration marquée au sommet : les trois premiers opérateurs, SANLAMALLIANZ, GNA Assurances et SAAR ASSURANCE, captent à eux seuls 47,2 % des primes, avec respectivement

22,0 milliards (26,7 %), 8,7 milliards (10,6 %) et 8,2 milliards de FCFA (10,0 %). SANLAMALLIANZ se distingue nettement, représentant plus du quart du marché à lui seul. En bas de classement, COMAR Assurances (773,8 millions, 0,9 %), L'AFRICAIN DES ASSURANCES (425,6 millions, 0,5 %) et SIM (401,0 millions, 0,5 %) affichent des parts marginales, illustrant une dispersion significative des positions concurrentielles au sein du secteur.

Source : Direction des Assurances

6.3 Évolution annuelle par société (T2 2025 vers T2 2026)



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, le segment Non-Vie du marché ivoirien présente des évolutions contrastées entre les différents opérateurs. SAAR Assurance enregistre la progression la plus remarquable, avec des primes passant de 2,0 milliards à 8,2 milliards FCFA, soit une hausse de 312,1 %, traduisant une dynamique commerciale particulièrement soutenue. AFG consolide également sa

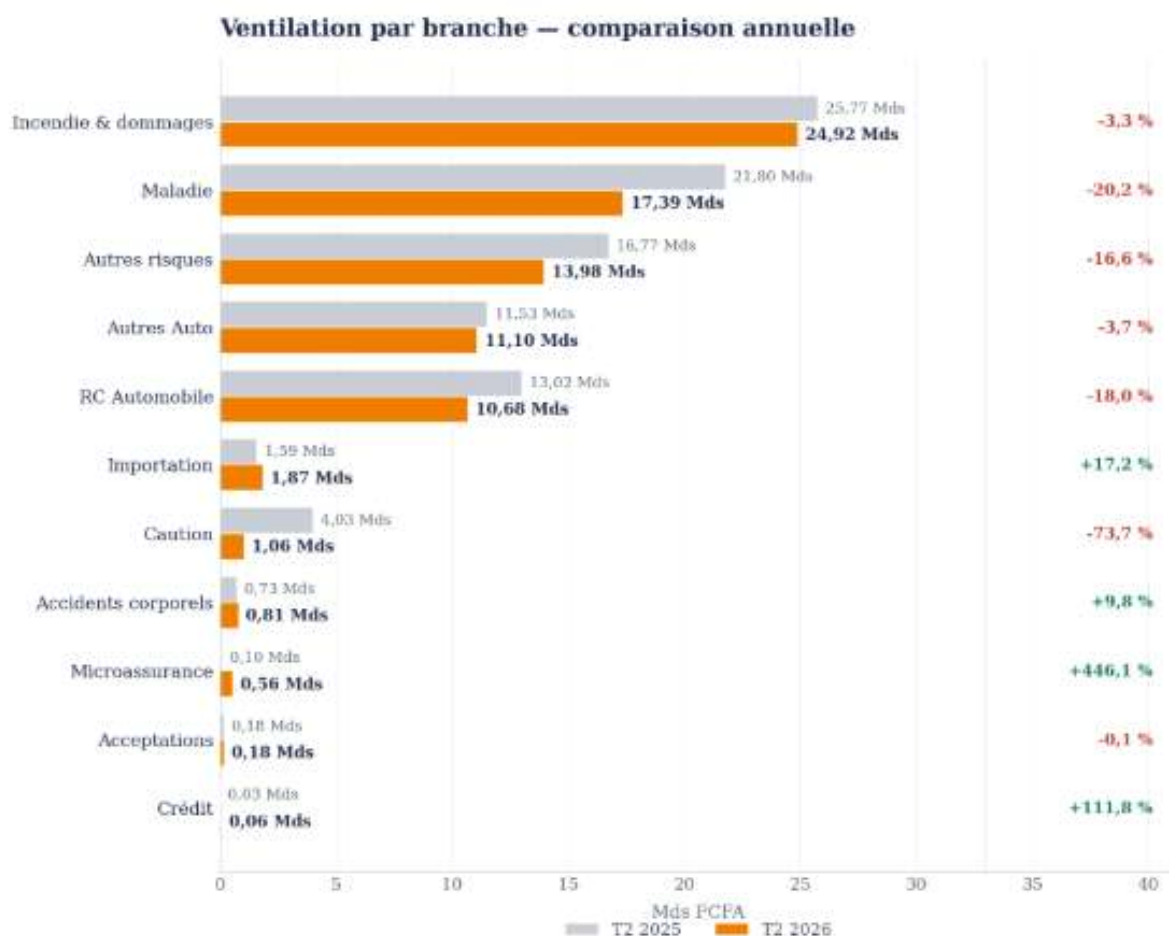
position avec une croissance de 122,9 %, portant son volume de 793,6 millions à 1,8 milliard FCFA, tandis que Coris Assurances progresse de 88,6 %, de 723,3 millions à 1,4 milliard FCFA. En revanche, Atlantique Assurances accuse un repli significatif de 61,9 %, ses primes reculant de 6,6 milliards à 2,5 milliards FCFA. Serenity Assurances et SMABTP Assurances enregistrent respectivement des contractions de 44,7 % et 34,8 %. L'entrée sur le marché de deux nouvelles sociétés, Atlanta Assurances et SIM, contribue à élargir l'offre concurrentielle du segment. La dynamique globale demeure positive, portée par les fortes progressions de nouveaux acteurs.

Source : Direction des Assurances

6.4 Ventilation par branche d'activité

Branche	T2 2026	Part	T2 2025	Évolution
Maladie	17,39 Mds FCFA	21.0 %	21,80 Mds FCFA	-20.2 %
Accidents corporels	0,81 Mds FCFA	1.0 %	0,73 Mds FCFA	+9.8 %
RC Automobile	10,68 Mds FCFA	12.9 %	13,02 Mds FCFA	-18.0 %
Autres Auto	11,10 Mds FCFA	13.4 %	11,53 Mds FCFA	-3.7 %
Incendie & dommages	24,92 Mds FCFA	30.2 %	25,77 Mds FCFA	-3.3 %
Crédit	0,06 Mds FCFA	0.1 %	0,03 Mds FCFA	+111.8 %
Caution	1,06 Mds FCFA	1.3 %	4,03 Mds FCFA	-73.7 %
Importation	1,87 Mds FCFA	2.3 %	1,59 Mds FCFA	+17.2 %
Microassurance	0,56 Mds FCFA	0.7 %	0,10 Mds FCFA	+446.1 %
Microassurance agricole	-	0.0 %	0,10 Mds FCFA	-100.0 %
Autres risques	13,98 Mds FCFA	16.9 %	16,77 Mds FCFA	-16.6 %
Acceptations	0,18 Mds FCFA	0.2 %	0,18 Mds FCFA	-0.1 %

Source : Direction des Assurances



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, le segment Non-Vie de la Côte d'Ivoire affiche une structure dominée par la branche Incendie & dommages, qui représente 30,2 % des primes émises avec 24,9 milliards de FCFA, en recul de 3,3 % par rapport au même trimestre de l'exercice précédent (25,8 milliards de FCFA). La branche Maladie, deuxième contributrice avec 21,0 % du portefeuille (17,4 milliards de FCFA), enregistre la contraction la plus significative en valeur absolue, soit -20,2 %. Le socle traditionnel automobile, constitué de la RC Automobile (12,9 %, 10,7 milliards de FCFA, -18,0 %) et des Autres Auto (13,4 %, 11,1 milliards de FCFA, -3,7 %), représente conjointement 26,3 % du marché, mais accuse un repli notable sur la composante responsabilité civile. À l'inverse, la microassurance enregistre une progression remarquable de +446,1 %, atteignant 556,0 millions de FCFA, témoignant d'une dynamique d'émergence à surveiller. La branche Crédit affiche également une forte croissance (+111,8 %), tandis que la Caution recule sévèrement de -73,7 % à 1,1 milliard de FCFA.

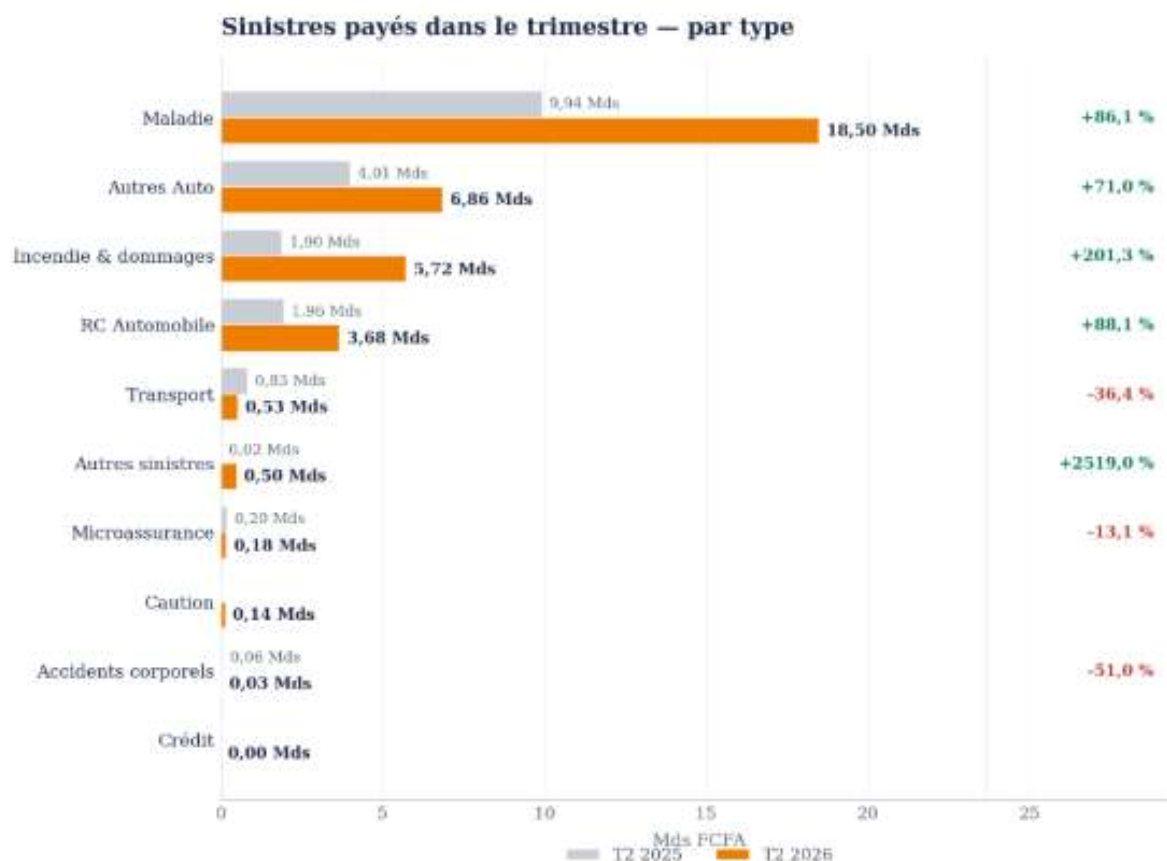
Source : Direction des Assurances

6.5 Ventilation par type de sinistre

Type de sinistre	Sinistres déclarés	Payés dans le trimestre	Stock fin trimestre
Maladie	7,75 Mds FCFA	18,50 Mds FCFA	5,19 Mds FCFA
Accidents corporels	0,03 Mds FCFA	0,03 Mds FCFA	1,00 Mds FCFA
RC Automobile	5,27 Mds FCFA	3,68 Mds FCFA	38,53 Mds FCFA
Autres Auto	6,12 Mds FCFA	6,86 Mds FCFA	21,93 Mds FCFA
Incendie & dommages	3,31 Mds FCFA	5,72 Mds FCFA	29,95 Mds FCFA

Crédit	0,16 Mds FCFA	0,00 Mds FCFA	0,10 Mds FCFA
Caution	-	0,14 Mds FCFA	0,32 Mds FCFA
Transport	1,38 Mds FCFA	0,53 Mds FCFA	7,51 Mds FCFA
Microassurance	0,18 Mds FCFA	0,18 Mds FCFA	5,30 Mds FCFA
Autres sinistres	1,90 Mds FCFA	0,50 Mds FCFA	18,68 Mds FCFA
TOTAL	26,09 Mds FCFA	36,13 Mds FCFA	128,51 Mds FCFA

Source : Direction des Assurances



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, le segment Non-Vie de la Côte d'Ivoire enregistre des sinistres payés de 36,1 milliards FCFA pour 26,1 milliards FCFA déclarés, soit un ratio payés/déclarés de 138 %, traduisant un règlement significatif de sinistres antérieurement provisionnés. La branche Maladie concentre la part la plus importante des décaissements avec 18,5 milliards FCFA payés, loin devant les Autres Auto (6,9 milliards FCFA) et la RC Automobile (3,7 milliards FCFA). Cette dernière présente néanmoins le stock de sinistres le plus élevé, à 38,5 milliards FCFA, suivie d'Incendie & dommages (29,9 milliards FCFA) et des Autres Auto (21,9 milliards FCFA), révélant la nature longue de ces engagements. La branche Caution affiche un paiement de 144,5 millions FCFA en l'absence de toute nouvelle déclaration, signal d'une liquidation de provisions préexistantes. Le stock global de 128,5 milliards FCFA constitue un enjeu prudentiel majeur, appelant une vigilance renforcée sur l'adéquation des provisions techniques, notamment en RC Automobile et Incendie.

Source : Direction des Assurances

6.6 Stock des Bons à Payer (BAP)

Au deuxième trimestre 2026, AFG, ATLANTIQUE ASSURANCES et SONAM GENERALE n'ont pas renseigné leur stock de Bons à Payer (clôture). Cette absence est interprétée comme une donnée manquante à compléter; la régularisation de la transmission est attendue avant la prochaine édition.

Tranche d'âge	Montant	Part	Statut prudentiel
Moins de 3 mois	7,42 Mds FCFA	51.4 %	- Normal
3 à 6 mois	5,96 Mds FCFA	41.3 %	- Acceptable
6 à 12 mois	0,57 Mds FCFA	3.9 %	- À surveiller
Plus de 12 mois	0,82 Mds FCFA	5.7 %	- Critique
STOCK TOTAL	14,42 Mds FCFA	100,0 %	

Source : Direction des Assurances

Stock BAP par société — T2 2026

Segment Non-Vie • Côte d'Ivoire • Classement décroissant



Source : Direction des Assurances

Évolution du stock BAP par société



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, le stock de bons à payer (BAP) du segment Non-Vie s'établit à 14,4 milliards de FCFA, sur la base des déclarations de 16 sociétés. La concentration demeure prononcée : SUNU ASSURANCES, GNA Assurances et SIDAM SA concentrent à elles seules 70,1 % du stock total, avec respectivement 7,0 milliards FCFA (48,5 %), 2,0 milliards FCFA (14,0 %) et 1,1 milliard FCFA (7,6 %). Sur le plan des évolutions annuelles, plusieurs sociétés enregistrent des hausses significatives de leurs BAP, signalant une dégradation potentielle des délais de règlement des sinistres : LEADWAY NON VIE progresse de +1 584,0 % (de 3,7 M à 62,2 M FCFA), ACTIVA ASSURANCES de +332,1 % (de 112,8 M à 487,4 M FCFA) et GNA Assurances de +112,4 % (de 951,8 M à 2,0 Mds FCFA). À l'inverse, AXA Assurances (-64,4 %), CORIS ASSURANCES (-63,7 %) et Serenity Assurances (-50,5 %) affichent des baisses notables, traduisant une amélioration de leur capacité de règlement. Sur le plan prudentiel, les hausses constatées sont susceptibles de caractériser un non-respect de l'article 236 du Code CIMA, qui impose un délai légal de paiement d'un mois. Par

ailleurs, AFG, ATLANTIQUE ASSURANCES et SONAM GENERALE n'ont pas renseigné leur BAP au titre de ce trimestre; ces trois sociétés sont attendues pour la prochaine édition.

Source : Direction des Assurances

6.7 Recouvrement des recours

Indicateur	Valeur
Recours à encaisser	10,57 Mds FCFA
Recours effectivement encaissés	2,19 Mds FCFA
Taux de transformation	20.7 %
Stock résiduel	8,38 Mds FCFA

Source : Direction des Assurances

Commentaire analytique : Le taux de transformation des recours s'établit à 20.7 %, un niveau qui appelle une attention particulière. Un taux faible peut traduire des difficultés contentieuses, des défaillances administratives ou une surévaluation comptable des recours à encaisser.

6.8 Classement des sociétés par taux de frais généraux

#	Société	Frais généraux	CA T2 2026	Taux T2 2026	Taux T2 2025	Variation	Alerte
1	Serenity Assurances	420,65 Mds FCFA	1,33 Mds FCFA	31663.5 %	52.7 %	+31610.8 pts	-
2	COMAR Assurances	0,87 Mds FCFA	0,77 Mds FCFA	112.4 %	70.7 %	+41.8 pts	-
3	ATLANTIQUE ASSURANCES	2,18 Mds FCFA	2,50 Mds FCFA	87.0 %	16.6 %	+70.3 pts	-
4	L'AFRICAIN DES ASSURANCES	0,35 Mds FCFA	0,43 Mds FCFA	82.4 %	72.9 %	+9.4 pts	-
5	SIDAM SA	0,79 Mds FCFA	1,09 Mds FCFA	73.1 %	34.7 %	+38.4 pts	-
6	MATCA (Mutuelle)	0,32 Mds FCFA	0,85 Mds FCFA	36.9 %	32.1 %	+4.8 pts	-
7	Wafa Assurance	0,61 Mds FCFA	1,68 Mds FCFA	36.0 %	23.9 %	+12.2 pts	-
8	GNA Assurances	3,11 Mds FCFA	8,72 Mds FCFA	35.6 %	33.0 %	+2.6 pts	-
9	SMABTP Assurances	0,31 Mds FCFA	1,21 Mds FCFA	25.3 %	91.0 %	-65.7 pts	-
10	Atlanta Assurances	0,38 Mds FCFA	1,59 Mds FCFA	23.8 %	34.7 %	-10.8 pts	-
11	SUNU ASSURANCES	1,31 Mds FCFA	5,78 Mds FCFA	22.7 %	12.8 %	+9.9 pts	-
12	LEADWAY NON VIE	0,32 Mds FCFA	1,43 Mds FCFA	22.7 %	27.7 %	-5.0 pts	-
13	ACTIVA ASSURANCES	0,63 Mds FCFA	2,96 Mds FCFA	21.3 %	22.5 %	-1.2 pts	-
14	AMSA ASSURANCES	0,95 Mds FCFA	4,71 Mds FCFA	20.2 %	28.2 %	-8.0 pts	-
15	AXA Assurances	0,96 Mds FCFA	5,19 Mds FCFA	18.5 %	17.9 %	+0.5 pts	-
16	SANLAMALLIANZ	3,86 Mds FCFA	22,02 Mds FCFA	17.5 %	15.6 %	+2.0 pts	-
17	SAAR ASSURANCE	0,81 Mds FCFA	8,25 Mds FCFA	9.8 %	18.7 %	-8.9 pts	-
18	SIM	-	0,40 Mds FCFA	0.0 %	n/a	- (entrée récente)	-
19	AFG	-	1,77 Mds FCFA	0.0 %	17.3 %	-17.3 pts	-
20	SCHIBA ASSURANCES	-	1,78 Mds FCFA	0.0 %	16.9 %	-16.9 pts	-
21	NSIA ASSURANCES	-	5,54 Mds FCFA	0.0 %	36.5 %	-36.5 pts	-

22	CORIS ASSURANCES	-	1,36 Mds FCFA	0.0 %	0.0 %	+0.0 pts	-
23	SONAM GENERALE	-	1,22 Mds FCFA	0.0 %	0.0 %	+0.0 pts	-

Source : Direction des Assurances



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, l'analyse du taux de frais généraux (autres charges compte 80 rapportées au chiffre d'affaires Non-Vie) fait apparaître des situations contrastées au sein du marché ivoirien. Serenity Assurances enregistre un taux de 31 663,5 %, en hausse de 31 610,8 points par rapport au T2 2025 (52,7 %), signalant une anomalie structurelle majeure qui appelle une investigation immédiate, vraisemblablement liée à une assiette de chiffre d'affaires quasi nulle. COMAR Assurances (112,4 %, +41,8 pts) et ATLANTIQUE ASSURANCES (87,0 %, +70,3 pts) affichent également des taux très supérieurs au seuil d'alerte de 25 %, traduisant une pression significative sur leur équilibre d'exploitation. À l'opposé, NSIA ASSURANCES (0,0 %, -36,5 pts), CORIS ASSURANCES et SONAM GENERALE (0,0 % stables) présentent les ratios les plus bas. SMABTP Assurances réalise la plus forte amélioration avec un taux ramené à 25,3 % (-65,7 pts). La Direction des Assurances est invitée à exercer un suivi renforcé sur les trois sociétés en situation de vigilance, en sollicitant les éléments justificatifs nécessaires à l'appréciation de leur trajectoire financière.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 07

Conduite de marché

DANS CETTE PARTIE

- 7.1 Réclamations clients
- 7.2 Délais moyens de règlement par société
- 7.3 Conformité à l'article 236 CIMA, par société
- 7.4 Taux de liquidité par société (Trésorerie / SAP)
- 7.5 Synthèse croisée des sociétés à risque
- 7.6 Contrats actifs par société (Non-Vie + Vie séparés)

Note de conjoncture, deuxième trimestre 2026

La conduite de marché traduit la qualité du service rendu au consommateur d'assurance, dimension centrale du contrat de confiance entre l'assureur et l'assuré. Cette partie analyse, société par société, les réclamations, les délais de règlement, la conformité à l'article 236 CIMA, la liquidité et le portefeuille de contrats actifs.

EN BREF

- **Réclamations** : 5 913 dossiers reçus au deuxième trimestre 2026; 5 372 traités dans les 30 jours, soit un taux de 90,9 %.
- **Délais** : le délai moyen de traitement du marché s'établit à 13 jours; aucune société ne dépasse le seuil de 90 jours parmi les 12 suivies.
- **Conformité art. 236** : 10 sociétés IARD demeurent en deçà du seuil minimal de 80 % de bons à payer émis dans le délai réglementaire d'un mois.
- **Liquidité** : 3 sociétés affichent un ratio de liquidité inférieur à 10 % : SIDAM SA, Serenity Assurances et SONAM VIE.
- **Risque cumulé** : aucune société n'atteint un score de risque égal ou supérieur à 3 sur 4; le marché présente un profil de risque global maîtrisé.
- **À noter** : des régularisations sont attendues de LA LOYALE ASSURANCES, ALLIANZ VIE et SOMAVIE; 9 médiations et 16 actions judiciaires sont en cours.

Source : Direction des Assurances

7.1 Réclamations clients

Indicateur marché	Valeur
Réclamations reçues sur le trimestre	5 913
Réclamations traitées sous 30 jours	5 372
Taux de traitement à 30 jours	90.9 %
Médiations demandées	9
Actions judiciaires de clients	16

Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, ACTIVA ASSURANCES, AFG, ATLANTIQUE ASSURANCES, AXA Assurances, COMAR Assurances, L'AFRICAIN DES ASSURANCES, MATCA (Mutuelle), NSIA ASSURANCES, SIDAM SA et SONAM GENERALE n'ont pas renseigné leur nombre de réclamations reçues (Non-Vie). Cette absence est interprétée comme une donnée manquante à compléter; la régularisation de la transmission est attendue avant la prochaine édition.

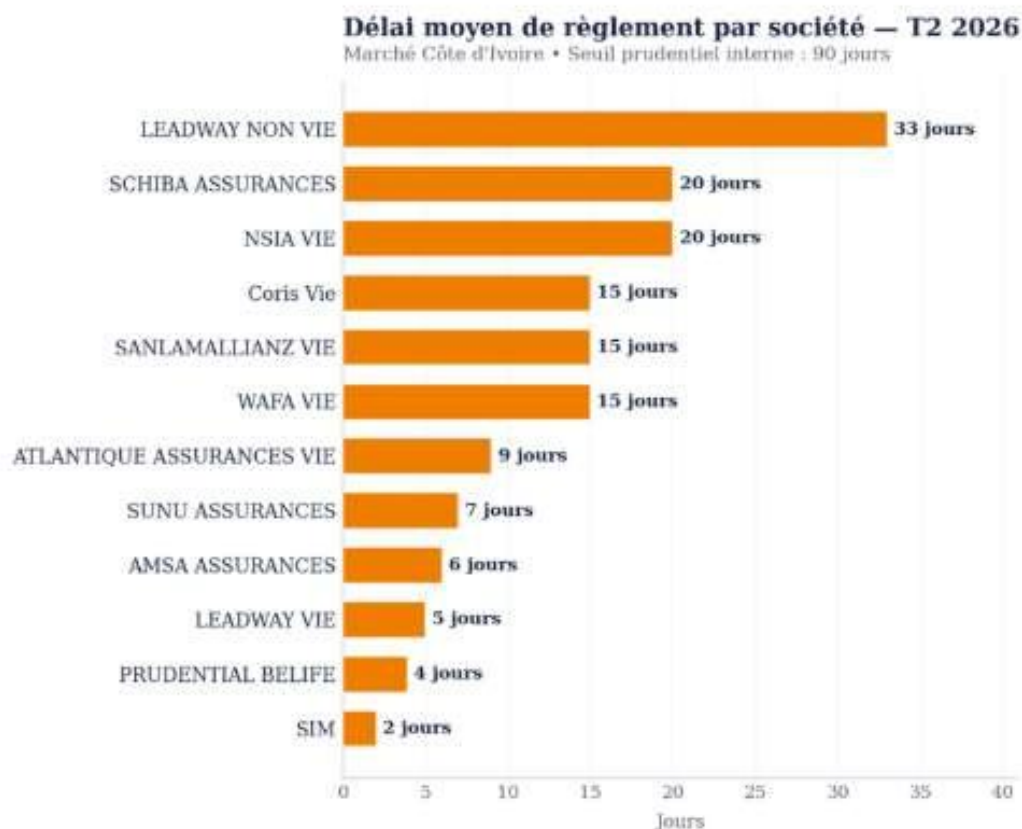
Au deuxième trimestre 2026, SAAR VIE n'a pas renseigné leur nombre de réclamations reçues (Vie). Cette absence est interprétée comme une donnée manquante à compléter; la régularisation de la transmission est attendue avant la prochaine édition.

Au deuxième trimestre 2026, le marché ivoirien des assurances a enregistré 5 913 réclamations clients, dont 5 372 ont été traitées dans le délai réglementaire de trente jours, portant le taux moyen de traitement à 90,9 %. Si ce niveau agrégé témoigne d'une performance globalement satisfaisante, plusieurs situations individuelles appellent une vigilance accrue. SANLAMALLIANZ et Serenity Assurances affichent toutes deux un taux de traitement nul, respectivement sur 3 et 117 réclamations reçues, tandis que SUNU ASSURANCES n'a traité que 2 dossiers sur 22 dans les délais, soit 9 %. Ces défaillances caractérisées constituent des manquements graves aux obligations de qualité de service. Par ailleurs, 9 demandes de médiation et 16 actions judiciaires initiées par des assurés signalent une tendance à l'escalade des litiges non résolus. La Direction relève en outre l'absence totale de données déclarées de la part de onze sociétés : ACTIVA ASSURANCES, AFG, ATLANTIQUE ASSURANCES, AXA Assurances, COMAR Assurances, L'AFRICAIN DES ASSURANCES, MATCA (Mutuelle), NSIA ASSURANCES, SIDAM SA, SONAM GENERALE et SAAR VIE. Ces

entités sont expressément invitées à régulariser leur situation déclarative sans délai, l'exhaustivité des remontées d'information constituant un impératif prudentiel pour l'exercice effectif de la supervision de la conduite de marché.

Source : Direction des Assurances

7.2 Délais moyens de règlement par société



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, ACTIVA ASSURANCES, AFG, ATLANTIQUE ASSURANCES, AXA Assurances, COMAR Assurances, GNA Assurances, L'AFRICAIN DES ASSURANCES, MATCA (Mutuelle), NSIA ASSURANCES, SAAR ASSURANCE, SIDAM SA, SONAM GENERALE et Serenity Assurances n'ont pas renseigné leur délai moyen de règlement (Non-Vie). Cette absence est interprétée comme une donnée manquante à compléter; la régularisation de la transmission est attendue avant la prochaine édition.

Au deuxième trimestre 2026, SAAR VIE et SUNU VIE n'ont pas renseigné leur délai moyen de règlement (Vie). Cette absence est interprétée comme une donnée manquante à compléter; la régularisation de la transmission est attendue avant la prochaine édition.

Au deuxième trimestre 2026, le délai moyen de règlement des sinistres sur le marché ivoirien des assurances s'établit à 13 jours, soit en deçà du seuil légal d'un mois fixé par l'article 236 du Code CIMA. Cette performance agrégée témoigne d'une maîtrise globale satisfaisante des délais de liquidation. Aucune société parmi les 12 ayant renseigné l'indicateur ne dépasse le seuil d'alerte prudentiel de 90 jours, ce qui constitue un signal positif pour la protection du consommateur. Les meilleures pratiques sont portées par SIM (2 jours), PRUDENTIAL BELIFE (4 jours) et LEADWAY VIE (5 jours), dont les performances constituent des références sectorielles. À l'opposé, LEADWAY NON VIE (33 jours), SCHIBA ASSURANCES (20 jours) et NSIA VIE (20 jours) affichent des délais supérieurs au seuil

légal d'un mois, traduisant des dysfonctionnements opérationnels appelant une attention particulière. Par ailleurs, quinze sociétés, ACTIVA ASSURANCES, AFG, ATLANTIQUE ASSURANCES, AXA Assurances, COMAR Assurances, GNA Assurances, L'AFRICAIN DES ASSURANCES, MATCA (Mutuelle), NSIA ASSURANCES, SAAR ASSURANCE, SIDAM SA, SONAM GENERALE, Serenity Assurances, SAAR VIE et SUNU VIE, n'ont pas renseigné cet indicateur; leur régularisation est attendue au prochain arrêté trimestriel, dans l'intérêt de la transparence et de la qualité du service rendu aux assurés.

Source : Direction des Assurances

7.3 Conformité à l'article 236 CIMA, par société

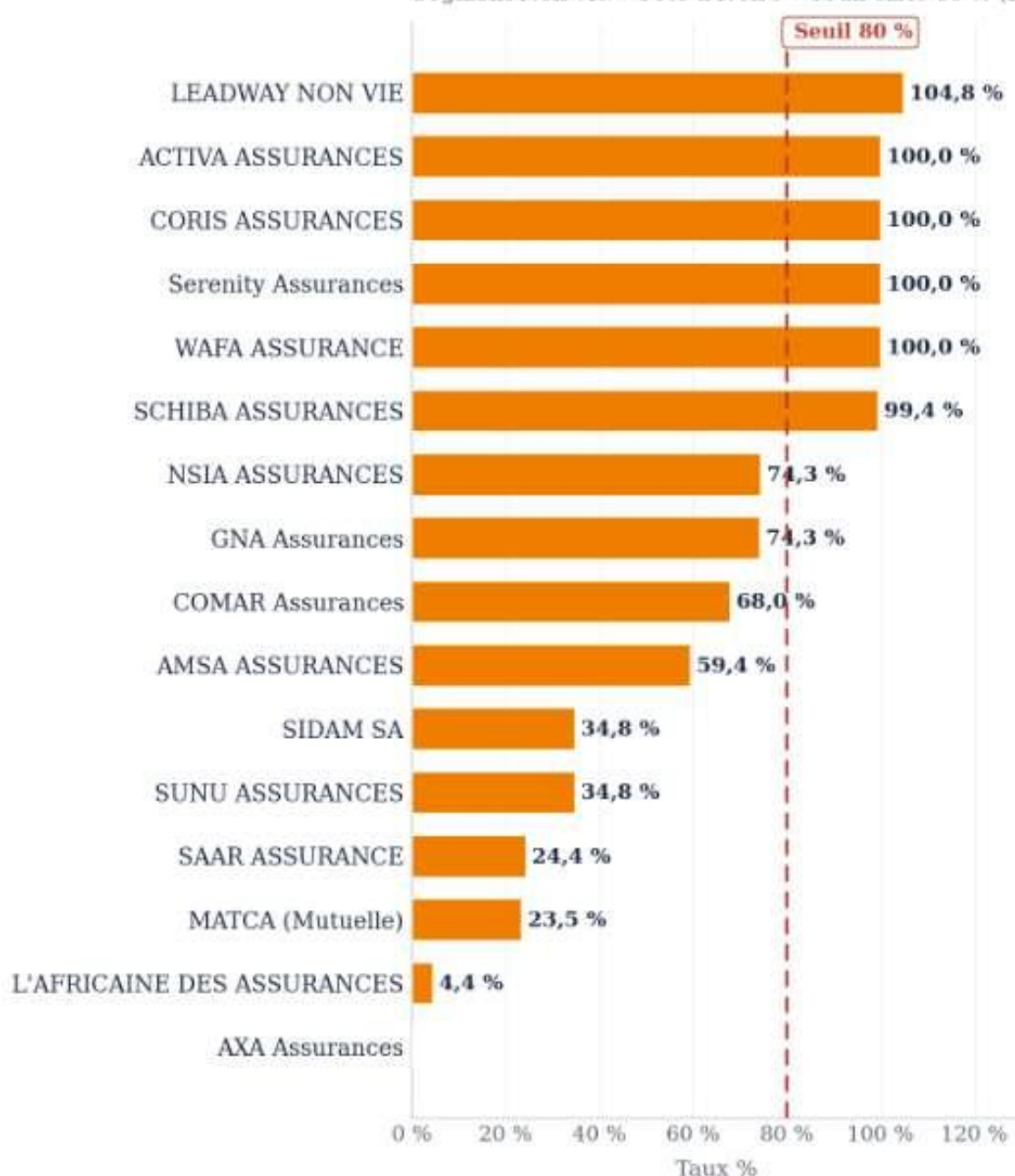
L'article 236 du Code CIMA fixe à UN (1) MOIS le délai légal de paiement des sinistres. La collecte trimestrielle DEWELL ne distinguant pas actuellement les Bons à Payer de moins d'un mois, on retient comme indicateur transitoire le taux suivant : $BAP < 3 \text{ mois} / BAP \text{ total}$, avec seuil cible $> 80 \%$. Cet indicateur représente une borne inférieure : la non-conformité réelle (par rapport au délai légal d'un mois) est nécessairement supérieure aux valeurs affichées.

#	Société	BAP total	Conformité	BAP >12 mois	Alerte
1	AXA Assurances	0,05 Mds FCFA	0.0 %	-	-
2	L'AFRICAIN DES ASSURANCES	0,04 Mds FCFA	4.4 %	0,01 Mds FCFA	-
3	MATCA (Mutuelle)	0,07 Mds FCFA	23.5 %	0,04 Mds FCFA	-
4	SAAR ASSURANCE	0,69 Mds FCFA	24.4 %	0,31 Mds FCFA	-
5	SUNU ASSURANCES	7,00 Mds FCFA	34.8 %	-	-
6	SIDAM SA	1,10 Mds FCFA	34.8 %	0,22 Mds FCFA	-
7	AMSA ASSURANCES	0,62 Mds FCFA	59.4 %	0,21 Mds FCFA	-
8	COMAR Assurances	0,29 Mds FCFA	68.0 %	0,02 Mds FCFA	-
9	GNA Assurances	2,02 Mds FCFA	74.3 %	-	-
10	NSIA ASSURANCES	0,80 Mds FCFA	74.3 %	-	-
11	SCHIBA ASSURANCES	0,53 Mds FCFA	99.4 %	-	-
12	ACTIVA ASSURANCES	0,49 Mds FCFA	100.0 %	-	-
13	CORIS ASSURANCES	0,05 Mds FCFA	100.0 %	-	-
14	Serenity Assurances	0,33 Mds FCFA	100.0 %	-	-
15	Wafa ASSURANCE	0,29 Mds FCFA	100.0 %	-	-
16	LEADWAY NON VIE	0,06 Mds FCFA	104.8 %	-	-

Source : Direction des Assurances

Taux de conformité Art. 236 — T2 2026

Segment Non-Vie • Côte d'Ivoire • Seuil cible 80 % (BAP >)



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, AFG, ATLANTIQUE ASSURANCES et SONAM GENERALE n'ont pas renseigné leur stock de Bons à Payer (clôture). Cette absence est interprétée comme une donnée manquante à compléter; la régularisation de la transmission est attendue avant la prochaine édition.

Au deuxième trimestre 2026, l'analyse de la conformité à l'article 236 du Code CIMA, qui fixe à un (1) mois le délai légal de règlement des sinistres, repose sur un indicateur transitoire retenu en raison des limites actuelles de la collecte DEWELL : le taux de conformité est calculé comme le rapport des bons à payer (BAP) réglés en moins de trois mois sur le total des BAP, avec un seuil cible supérieur à 80 %. Cet indicateur constitue une borne inférieure : la non-conformité réelle au délai légal d'un mois est nécessairement supérieure aux niveaux observés. Sur les 16 sociétés ayant renseigné cet agrégat, 10

présentent un dépassement avéré. Les situations les plus préoccupantes concernent AXA Assurances (0,0 %), L'Africaine des Assurances (4,4 %), MATCA Mutuelle (23,5 %), SAAR Assurance (24,4 %) et SUNU Assurances (34,8 %), qui appellent un suivi prioritaire de la Direction des Assurances. À l'opposé, ACTIVA Assurances, CORIS Assurances, Serenity Assurances et WAFA Assurance affichent un taux de 100,0 %, tandis que LEADWAY Non Vie enregistre un taux de 104,8 %, témoignant de pratiques exemplaires. La Direction invite par ailleurs AFG, ATLANTIQUE Assurances et SONAM Générale, dont aucun BAP n'est renseigné pour ce trimestre, à régulariser leur situation déclarative sans délai.

Source : Direction des Assurances

7.4 Taux de liquidité par société (Trésorerie / SAP)

Le ratio de liquidité = Trésorerie clôture / Sinistres à Payer (SAP). Norme prudentielle CIMA : > 10 %. Sous le seuil = signal d'incapacité à honorer les engagements à court terme vers risque de non-règlement diligent.

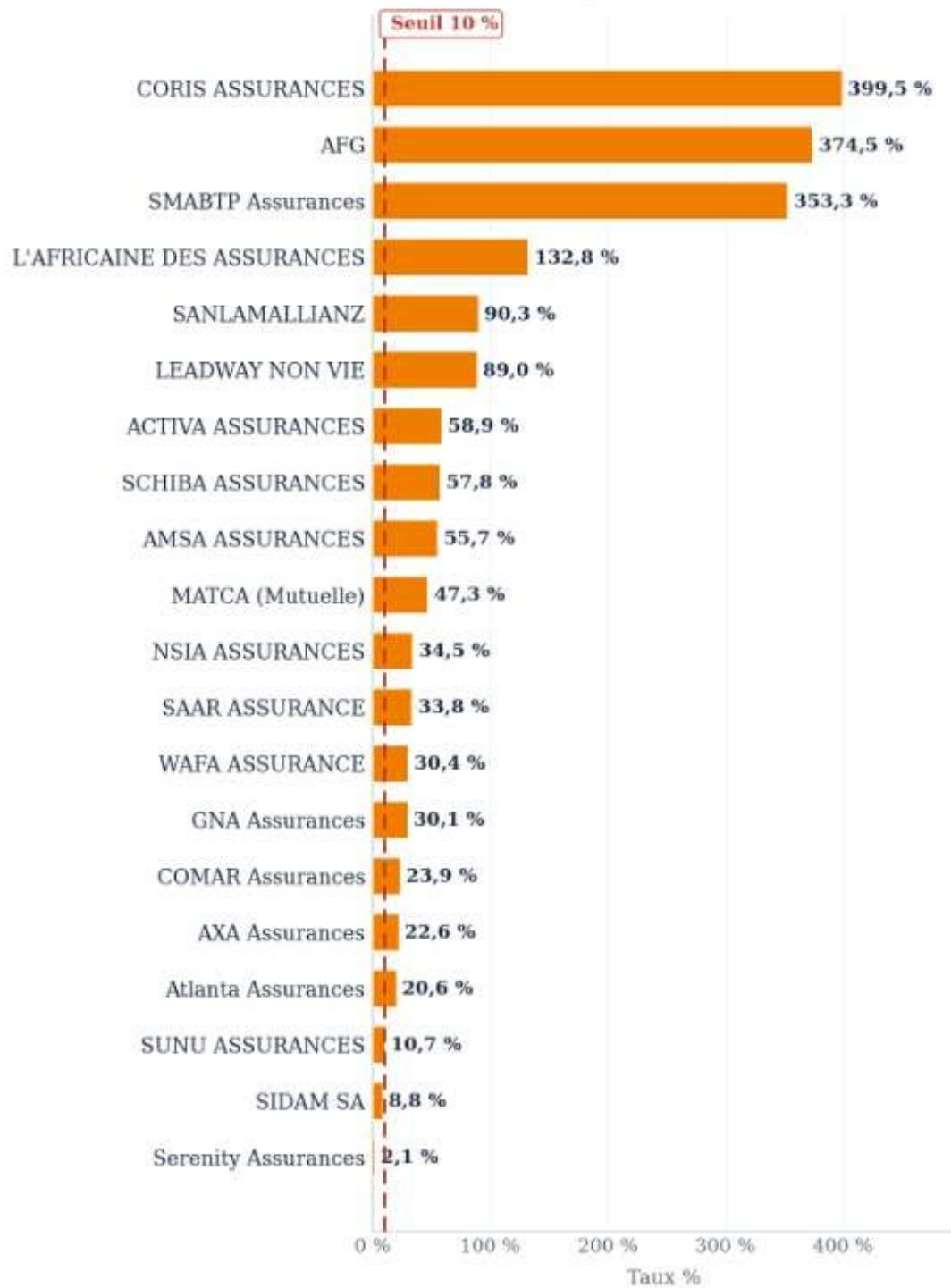
Non-Vie (IARD)

#	Société	Trésorerie	SAP	Taux liquidité	Alerte
1	Serenity Assurances	0,12 Mds FCFA	5,74 Mds FCFA	2.1 %	-
2	SIDAM SA	1,04 Mds FCFA	11,78 Mds FCFA	8.8 %	-
3	SUNU ASSURANCES	2,53 Mds FCFA	23,75 Mds FCFA	10.7 %	-
4	Atlanta Assurances	0,51 Mds FCFA	2,47 Mds FCFA	20.6 %	-
5	AXA Assurances	3,89 Mds FCFA	17,24 Mds FCFA	22.6 %	-
6	COMAR Assurances	1,48 Mds FCFA	6,21 Mds FCFA	23.9 %	-
7	GNA Assurances	2,23 Mds FCFA	7,43 Mds FCFA	30.1 %	-
8	WAFA ASSURANCE	2,57 Mds FCFA	8,46 Mds FCFA	30.4 %	-
9	SAAR ASSURANCE	1,00 Mds FCFA	2,96 Mds FCFA	33.8 %	-
10	NSIA ASSURANCES	2,63 Mds FCFA	7,61 Mds FCFA	34.5 %	-
11	MATCA (Mutuelle)	1,43 Mds FCFA	3,02 Mds FCFA	47.3 %	-
12	AMSA ASSURANCES	6,96 Mds FCFA	12,51 Mds FCFA	55.7 %	-
13	SCHIBA ASSURANCES	0,57 Mds FCFA	0,98 Mds FCFA	57.8 %	-
14	ACTIVA ASSURANCES	2,22 Mds FCFA	3,78 Mds FCFA	58.9 %	-
15	LEADWAY NON VIE	1,86 Mds FCFA	2,09 Mds FCFA	89.0 %	-
16	SANLAMALLIANZ	30,17 Mds FCFA	33,40 Mds FCFA	90.3 %	-
17	L'AFRICAIN DES ASSURANCES	3,62 Mds FCFA	2,72 Mds FCFA	132.8 %	-
18	SMABTP Assurances	6,68 Mds FCFA	1,89 Mds FCFA	353.3 %	-
19	AFG	2,79 Mds FCFA	0,74 Mds FCFA	374.5 %	-
20	CORIS ASSURANCES	3,16 Mds FCFA	0,79 Mds FCFA	399.5 %	-

Source : Direction des Assurances

Taux de liquidité — Non-Vie (IARD) — T2

Côte d'Ivoire • Seuil prudentiel CIMA : 10 %



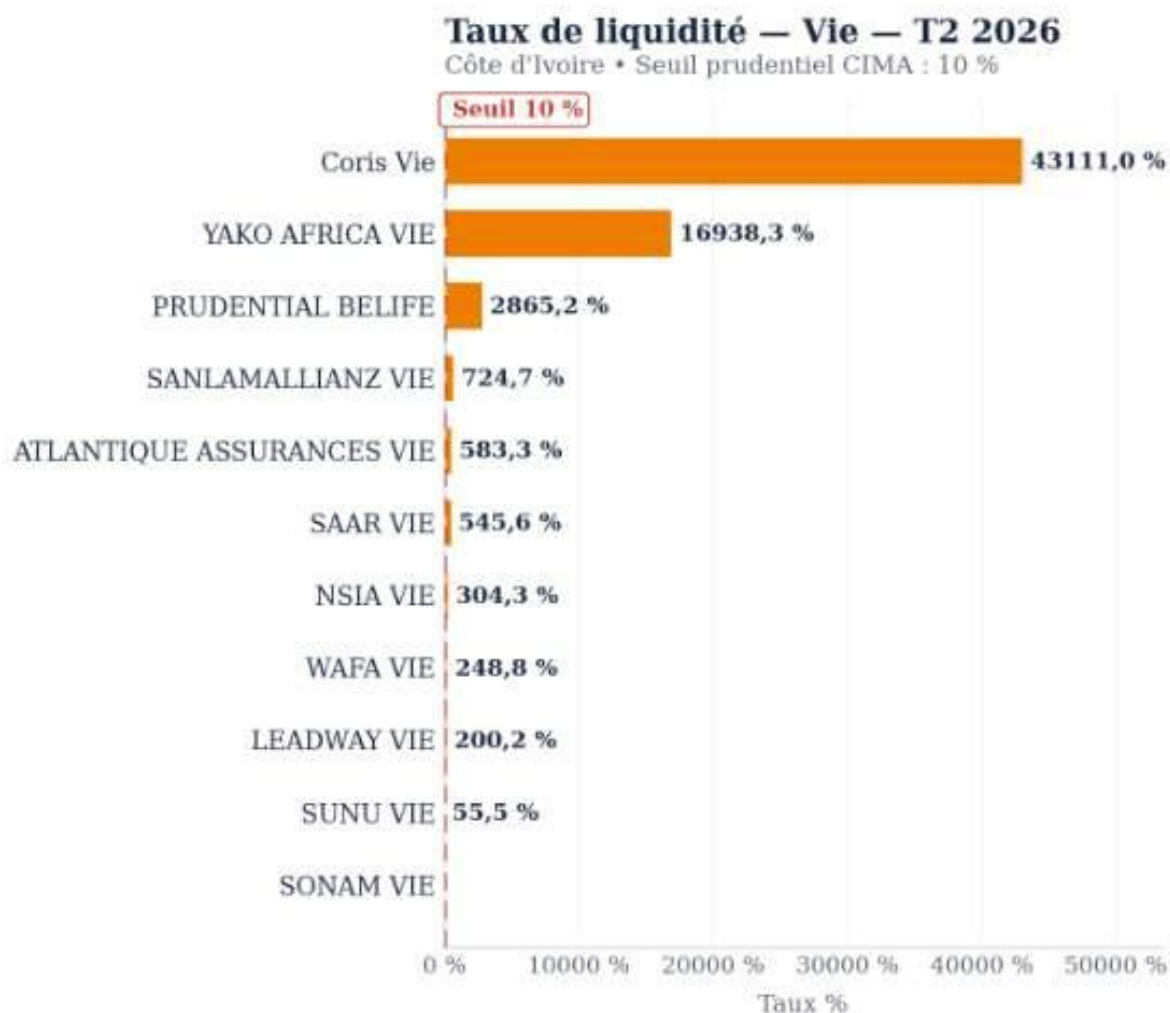
Source : Direction des Assurances

Vie

#	Société	Trésorerie	SAP	Mds	Taux liquidité	Alerte
1	SONAM VIE	-	0,10 FCFA	Mds	0.0 %	-
2	SUNU VIE	12,11 FCFA	21,82 FCFA	Mds	55.5 %	-

3	LEADWAY VIE	0,67 Mds FCFA	0,33 Mds FCFA	200.2 %	-
4	WAFA VIE	13,12 Mds FCFA	5,27 Mds FCFA	248.8 %	-
5	NSIA VIE	36,75 Mds FCFA	12,08 Mds FCFA	304.3 %	-
6	SAAR VIE	1,15 Mds FCFA	0,21 Mds FCFA	545.6 %	-
7	ATLANTIQUE ASSURANCES VIE	18,65 Mds FCFA	3,20 Mds FCFA	583.3 %	-
8	SANLAMALLIANZ VIE	20,28 Mds FCFA	2,80 Mds FCFA	724.7 %	-
9	PRUDENTIAL BELIFE	19,00 Mds FCFA	0,66 Mds FCFA	2865.2 %	-
10	YAKO AFRICA VIE	23,56 Mds FCFA	0,14 Mds FCFA	16938.3 %	-
11	Coris Vie	4,94 Mds FCFA	0,01 Mds FCFA	43111.0 %	-

Source : Direction des Assurances



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, l'analyse du ratio de liquidité (trésorerie rapportée aux sinistres à payer) révèle que 3 sociétés sur 31 opérant sur le marché ivoirien se situent en deçà du seuil prudentiel CIMA de 10 %. La situation la plus préoccupante concerne SONAM VIE, dont le ratio s'établit à 0,0 %, la

trésorerie disponible étant nulle face à des sinistres à payer de 98,7 millions FCFA, ce qui rend toute capacité immédiate de règlement inexistante. Serenity Assurances affiche un ratio de 2,1 % (trésorerie de 121,4 millions FCFA pour des sinistres à payer de 5,7 milliards FCFA), tandis que SIDAM SA présente un ratio de 8,8 % (trésorerie de 1,0 milliard FCFA pour des sinistres à payer de 11,8 milliards FCFA). Une liquidité structurellement insuffisante constitue un indicateur avancé de difficultés à honorer les règlements dans le délai légal d'un mois prescrit par l'article 236 du Code CIMA. Si ces sociétés cumulent par ailleurs un faible taux de conformité à cet article ou une progression des bons à payer non liquidés, le signal prudentiel devient critique. La Direction des Assurances est invitée à placer ces trois entités sous surveillance rapprochée et à exiger, dans les meilleurs délais, un plan de redressement de leur position de trésorerie.

Source : Direction des Assurances

7.5 Synthèse croisée des sociétés à risque

Scoring multi-axes : pour chaque société, attribution d'1 point par axe non conforme (liquidité < 10 %, conformité Art. 236 < 80 %, délai > 90 j, BAP > 12 mois > 5 % du stock). Score sur 4.

Société	Branche	Liquidité	Conformité 236	Délai moyen	BAP total	Score risque
AMSA ASSURANCES	IARD	55.7 %	59 %	6 j	0,62 Mds FCFA	2/4
SUNU ASSURANCES	IARD	10.7 %	35 %	7 j	7,00 Mds FCFA	1/4
SONAM VIE	Vie	0.0 %	100 %	0 j	0,03 Mds FCFA	1/4
CORIS ASSURANCES	IARD	399.5 %	100 %	0 j	0,05 Mds FCFA	0/4
LEADWAY NON VIE	IARD	89.0 %	105 %	33 j	0,06 Mds FCFA	0/4
SCHIBA ASSURANCES	IARD	57.8 %	99 %	20 j	0,53 Mds FCFA	0/4
WAFA ASSURANCE	IARD	30.4 %	100 %	0 j	0,29 Mds FCFA	0/4
ATLANTIQUE ASSURANCES VIE	Vie	583.3 %	100 %	9 j	0,13 Mds FCFA	0/4
Coris Vie	Vie	43111.0 %	100 %	15 j	-	0/4
LEADWAY VIE	Vie	200.2 %	100 %	5 j	0,17 Mds FCFA	0/4
NSIA VIE	Vie	304.3 %	100 %	20 j	-	0/4
PRUDENTIAL BELIFE	Vie	2865.2 %	100 %	4 j	0,00 Mds FCFA	0/4
SANLAMALLIANZ VIE	Vie	724.7 %	100 %	15 j	-	0/4
WAFA VIE	Vie	248.8 %	100 %	15 j	0,17 Mds FCFA	0/4
YAKO AFRICA VIE	Vie	16938.3 %	100 %	0 j	0,14 Mds FCFA	0/4

Source : Direction des Assurances

Au titre du deuxième trimestre 2026, l'analyse de la conduite de marché des sociétés d'assurance opérant en Côte d'Ivoire révèle une situation globalement satisfaisante : aucune société n'atteint le seuil critique de risque (score $\geq 3/4$), et douze sociétés sur quinze présentent un profil pleinement sain (score 0/4). Trois sociétés appellent néanmoins une attention soutenue de la Direction. AMSA ASSURANCES (IARD), avec un score de 2/4, cumule un taux de conformité à l'article 236 de 59 %, en deçà du seuil réglementaire de 80 %, et un niveau de liquidité de 55,7 %, traduisant une tension structurelle sur la gestion des bons à payer, dont l'encours s'établit à 618,6 millions de FCFA. SUNU ASSURANCES (IARD), avec un score de 1/4, enregistre le taux de conformité le plus bas du marché à 35 %, malgré un délai moyen de règlement de 7 jours et un encours de BAP de 7,0 milliards de FCFA,

ce qui constitue un signal de vigilance sur le volume des sinistres en suspens. SONAM VIE (Vie), avec un score de 1/4, présente un taux de liquidité nul (0,0 %), anomalie isolée au regard de ses autres indicateurs conformes. Il est recommandé de convoquer AMSA ASSURANCES et SUNU ASSURANCES pour un audit contradictoire portant respectivement sur la politique de provisionnement et le rythme d'apurement des BAP, et d'adresser à SONAM VIE une demande d'explication formelle sur l'absence de liquidité constatée.

Source : Direction des Assurances

7.6 Contrats actifs par société (Non-Vie + Vie séparés)

Non-Vie (IARD)

#	Société	Indiv. actifs	Coll. actifs	Total 2026	T2	Total 2025	T2	Évolution
1	LEADWAY NON VIE	63 905	116	64 021	-	-	-	-
2	WAFI ASSURANCE	48 479	4 850	53 329	53 523	-0.4 %		
3	Serenity Assurances	50 077	240	50 317	-	-		
4	GNA Assurances	46 686	2 808	49 494	43 921	+12.7 %		
5	SAAR ASSURANCE	18 653	9 187	27 840	21 067	+32.1 %		
6	AXA Assurances	23 667	0	23 667	116	+20302.6 %		
7	CORIS ASSURANCES	20 978	2 372	23 350	15 155	+54.1 %		
8	Atlanta Assurances	16 116	3 615	19 731	-	-		
9	SUNU ASSURANCES	17 900	202	18 102	22 481	-19.5 %		
10	NSIA ASSURANCES	7 362	3 308	10 670	10 440	+2.2 %		
11	COMAR Assurances	9 152	162	9 314	12 860	-27.6 %		
12	AMSA ASSURANCES	5 821	2 885	8 706	9 168	-5.0 %		
13	ACTIVA ASSURANCES	5 500	171	5 671	7 904	-28.3 %		
14	L'AFRICAIN DES ASSURANCES	5 320	95	5 415	-	-		
15	SIDAM SA	3 012	97	3 109	2 053	+51.4 %		
16	SCHIBA ASSURANCES	2 549	54	2 603	7 423	-64.9 %		
17	SIM	428	29	457	-	-		
18	SMABTP Assurances	128	313	441	-	-		

Source : Direction des Assurances

Contrats actifs par société — Non-Vie (IA)

Côte d'Ivoire • Classement décroissant



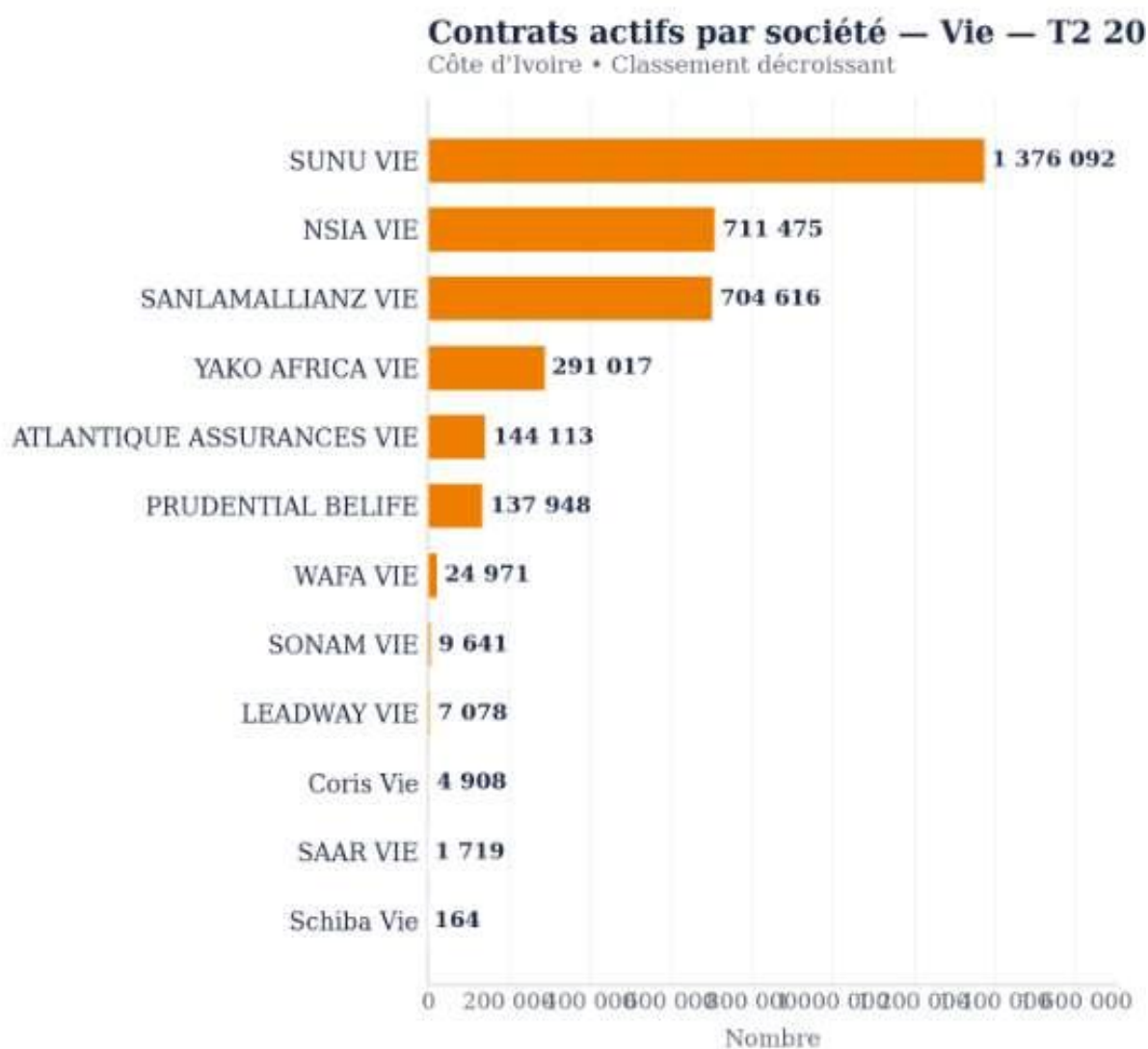
Source : Direction des Assurances

Vie

#	Société	Indiv. actifs	Coll. actifs	Total 2026	T2	Total 2025	T2	Évolution
1	SUNU VIE	340 169	1 035 923	1 376 092		1 449 104		-5.0 %
2	NSIA VIE	585 562	125 913	711 475		611 103		+16.4 %

3	SANLAMALLIANZ VIE	704 341	275	704 616	572 381	+23.1 %
4	YAKO AFRICA VIE	161 871	129 146	291 017	159 440	+82.5 %
5	ATLANTIQUE ASSURANCES VIE	144 057	56	144 113	109 672	+31.4 %
6	PRUDENTIAL BELIFE	125 244	12 704	137 948	-	-
7	Wafa Vie	24 967	4	24 971	492 565	-94.9 %
8	SONAM VIE	9 629	12	9 641	-	-
9	LEADWAY VIE	7 046	32	7 078	8 328	-15.0 %
10	Coris Vie	4 898	10	4 908	-	-
11	SAAR VIE	1 712	7	1 719	1 563	+10.0 %
12	Schiba Vie	147	17	164	-	-

Source : Direction des Assurances



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, le portefeuille de contrats actifs du marché ivoirien présente un déséquilibre structurel marqué entre les deux branches : le segment Vie concentre 3 413 742 contrats actifs, soit près de neuf fois le volume enregistré en Non-Vie (376 237 contrats), ce qui témoigne d'une pénétration assurantielle encore limitée sur ce dernier segment. En Vie, SUNU VIE s'impose comme leader incontesté avec 1 376 092 contrats, représentant 40,3 % du segment, devant NSIA VIE (711 475

contrats, 20,8 %) et SANLAMALLIANZ VIE (704 616 contrats, 20,6 %). En Non-Vie, LEADWAY NON VIE occupe la première position avec 64 021 contrats (17,0 %), suivi de WAFA ASSURANCE (53 329 contrats, 14,2 %) et de Serenity Assurances (50 317 contrats, 13,4 %). Sur le plan de la dynamique commerciale, AXA Assurances affiche la progression la plus spectaculaire en Non-Vie, passant de 116 à 23 667 contrats (+20 302,6 %), suggérant une entrée significative sur le marché ou une reprise de portefeuille. En Vie, YAKO AFRICA VIE enregistre une croissance soutenue de +82,5 % (159 440 à 291 017 contrats). À l'inverse, les replis de WAFA VIE (-94,9 %, de 492 565 à 24 971 contrats) et de SCHIBA ASSURANCES (-64,9 %, de 7 423 à 2 603 contrats) appellent une attention particulière de la Direction des Assurances, ces contractions pouvant traduire des résiliations massives, des transferts de portefeuille ou des difficultés opérationnelles structurelles.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 08

Réassurance et trésorerie

DANS CETTE PARTIE

- | 8.1 Position de cession en réassurance
- | 8.2 Dettes envers les réassureurs
- | 8.3 Trésorerie du marché

Note de conjoncture, deuxième trimestre 2026

8.1 Position de cession en réassurance

Indicateur	Montant	Détail
Primes cédées aux réassureurs	24,98 Mds FCFA	30,2 % du CA IARD
Sinistres reçus des réassureurs	2,92 Mds FCFA	-
Commissions de réassurance reçues	3,93 Mds FCFA	-
Créances sur réassureurs	22,22 Mds FCFA	-
Primes payées aux réassureurs	-	-

Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, la Direction des Assurances de Côte d'Ivoire enregistre un chiffre d'affaires IARD de 82,6 milliards de FCFA, sur lequel 25,0 milliards de FCFA sont cédés en réassurance, portant le taux de cession à 30,2 %. Ce niveau, qui franchit le seuil de la catégorie « fort » selon la grille de lecture retenue, traduit un transfert significatif du risque vers les réassureurs, cohérent avec la présence de grands risques industriels et d'infrastructures dans le portefeuille Non-Vie ivoirien. En contrepartie de cette cession, les assureurs ont reçu 3,9 milliards de FCFA de commissions de réassurance et 2,9 milliards de FCFA au titre des sinistres pris en charge par les réassureurs, soit un retour global de 6,8 milliards de FCFA, représentant 27,2 % des primes cédées. Ce ratio de retour, bien qu'en deçà du taux de cession, demeure à un niveau qui mérite un suivi attentif de la sinistralité réelle supportée en rétention. Sur le plan prudentiel, une couverture de réassurance solide constitue un rempart essentiel pour les assureurs, garantissant leur capacité à honorer leurs engagements d'indemnisation envers les assurés en cas de survenance d'un sinistre majeur.

Source : Direction des Assurances

8.2 Dettes envers les réassureurs

Indicateur	Montant	Part
Dettes totales envers réassureurs	45,10 Mds FCFA	-
dont Dettes > 6 mois	20,75 Mds FCFA	46,0 % des dettes
Dettes < 6 mois	24,35 Mds FCFA	54,0 % des dettes

Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, les dettes des sociétés d'assurance ivoiriennes envers leurs réassureurs s'établissent à 45,1 milliards de FCFA. La structure de ce stock appelle une vigilance particulière : 20,8 milliards de FCFA, soit 46,0 % du total, correspondent à des dettes dont l'ancienneté excède six mois, un niveau qui dépasse largement le seuil critique de 30 % retenu comme signal préoccupant. Cette situation expose les compagnies cédantes à un risque concret de refus de couverture de la part des réassureurs internationaux lors du renouvellement des traités, ces derniers conditionnant généralement leur engagement au respect des obligations financières de leurs contreparties. En cas de sinistre majeur survenant dans ce contexte, les sociétés concernées pourraient se trouver dans l'incapacité d'honorer leurs engagements vis-à-vis des assurés et bénéficiaires de contrats, fragilisant ainsi leur solvabilité de manière substantielle. Une telle situation constituerait une atteinte directe aux intérêts des assurés et porterait préjudice à la mission de protection que poursuit la Direction des Assurances. Il est en conséquence recommandé d'instaurer un suivi rapproché des compagnies accusant des retards de paiement envers leurs réassureurs.

Source : Direction des Assurances

8.3 Trésorerie du marché

Indicateur	Montant
Trésorerie d'ouverture	241,87 Mds FCFA
Trésorerie de clôture	227,91 Mds FCFA
Variation du trimestre	-13,95 Mds FCFA

Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, la trésorerie agrégée du marché des assurances en Côte d'Ivoire s'est inscrite en repli, passant de 241,9 milliards FCFA en ouverture à 227,9 milliards FCFA en clôture, soit une contraction de 14,0 milliards FCFA, représentant -5,8 % sur la période. Cette évolution défavorable de la position de liquidité globale du marché appelle une vigilance accrue quant à la capacité des compagnies à honorer dans les délais requis leurs engagements envers les assurés et bénéficiaires, un règlement diligent des sinistres étant directement conditionné à la disponibilité des ressources liquides. Si la position agrégée demeure à un niveau absolu significatif, elle masque des situations individuelles préoccupantes au regard de la norme prudentielle CIMA fixant le ratio trésorerie sur sinistres à payer à un minimum de 10 % : SONAM VIE affiche un ratio de 0,0 %, Serenity Assurances de 2,1 % et SIDAM SA de 8,8 %. Ces compagnies, en deçà du seuil réglementaire, présentent un risque concret de non-règlement diligent des sinistres pour leurs assurés et bénéficiaires, appelant des mesures correctives immédiates de la part des autorités de contrôle.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 09

Perspectives et priorités stratégiques

DANS CETTE PARTIE

- 9.1 Risques émergents à surveiller
- 9.2 Priorités de supervision pour le prochain trimestre

Note de conjoncture, deuxième trimestre 2026

9.1 Risques émergents à surveiller

Le deuxième trimestre 2026 a confirmé l'acuité de plusieurs risques émergents susceptibles d'affecter la stabilité et la rentabilité du secteur assurantiel à l'échelle mondiale, avec des répercussions potentielles sur les marchés de la zone CIMA. Le risque cyber demeure en tête des préoccupations des assureurs et des régulateurs : la multiplication des incidents de sécurité informatique visant des infrastructures critiques et des entreprises de taille intermédiaire a conduit plusieurs marchés à revoir à la hausse leurs primes de cyber-assurance, tandis que la modélisation de ce risque reste un défi technique majeur. Le risque climatique, quant à lui, s'impose désormais comme un facteur structurel de la tarification et de la gestion des réserves, les modèles actuariels traditionnels étant mis à l'épreuve par l'intensification et la fréquence accrue des événements extrêmes. Sur le plan géopolitique, la fragmentation des chaînes d'approvisionnement mondiales et les tensions commerciales persistantes entre grandes puissances continuent de générer des expositions nouvelles pour les branches transport et crédit-caution. Enfin, l'essor de l'intelligence artificielle dans les processus de souscription, de gestion des sinistres et de distribution soulève des questions réglementaires croissantes, plusieurs autorités de contrôle ayant engagé des consultations publiques sur l'encadrement de ces usages, dans un souci de protection des assurés et de maîtrise des biais algorithmiques.

9.2 Priorités de supervision pour le prochain trimestre

À l'issue de l'analyse menée sur le présent trimestre, quatre priorités stratégiques se dégagent pour orienter l'action de la Direction des Assurances et alimenter les travaux à venir.

Priorité 1: Renforcer la discipline déclarative et la qualité des données prudentielles

Les travaux du deuxième trimestre 2026 mettent en évidence des **retards récurrents, des transmissions partielles et des rubriques non renseignées** sur la plateforme de collecte. Ces insuffisances affectent la complétude et la fiabilité de l'information disponible et limitent la capacité de la Direction des Assurances à détecter précocement les vulnérabilités du marché et à exercer efficacement sa mission de supervision.

La priorité devra ainsi porter sur le **renforcement de la discipline déclarative**, à travers la fixation et le strict respect des échéances de transmission, des contrôles automatiques de complétude et de cohérence des données, ainsi qu'un dispositif systématique de relance et de régularisation des anomalies. Les sociétés présentant des retards répétés ou des déclarations incomplètes devront faire l'objet d'un suivi individualisé et être appelées à justifier les manquements constatés. L'objectif est de parvenir à une **collecte trimestrielle exhaustive, fiable et disponible dans les délais**, condition indispensable à une supervision prudentielle fondée sur les risques.

Priorité 2: Intensifier la surveillance des vulnérabilités susceptibles d'affecter le règlement des sinistres

Les tensions observées sur la **liquidité, la sinistralité et les délais de règlement des Bons à Payer** justifient une surveillance renforcée des sociétés présentant les situations les plus

sensibles. La Direction des Assurances devra privilégier des contrôles ciblés permettant d'identifier les causes des déséquilibres constatés et d'obtenir, lorsque nécessaire, des **plans de mesures correctrices assortis d'objectifs, d'échéances et d'indicateurs de suivi**.

Une attention particulière devra être accordée à l'apurement des BAP anciens, à la disponibilité effective de la trésorerie nécessaire au règlement des prestations ainsi qu'au rétablissement de l'équilibre technique des sociétés à forte sinistralité. Les situations présentant une persistance ou une aggravation des risques devront faire l'objet d'un **suivi prudentiel rapproché et gradué**, afin de préserver en priorité les droits des assurés et bénéficiaires.

Priorité 3 : Soutenir le développement du marché et élargir la couverture assurantielle

Le développement du marché de l'assurance demeure confronté à des **enjeux structurels de pénétration, d'accessibilité et d'adéquation de l'offre aux besoins des populations**. Dans cette perspective, il apparaît opportun d'engager une étude approfondie visant à mieux identifier les facteurs économiques, socioculturels, institutionnels et liés à la confiance qui limitent le recours à l'assurance, ainsi que les catégories de population et les risques encore insuffisamment couverts.

Les résultats de ces travaux devront permettre d'orienter les politiques de développement du secteur, notamment à travers la promotion de **produits davantage adaptés aux besoins et aux capacités contributives des populations**, l'examen de l'opportunité d'étendre le champ des assurances obligatoires à certains risques ou secteurs et le renforcement de l'éducation assurantielle. Cette démarche pourra s'appuyer sur des partenariats avec les acteurs du marché, les institutions académiques et les organisations professionnelles.

En complément, des **actions de communication et de sensibilisation du grand public** devront contribuer à améliorer la connaissance de l'assurance, des droits des assurés et du rôle de la Direction des Assurances. L'objectif est de favoriser une **plus grande inclusion assurantielle, d'accroître la protection des populations et de renforcer durablement la confiance dans le secteur**.

Priorité 4 : Renforcer la conduite de marché et la protection des assurés

Au-delà de la solidité financière des sociétés, la supervision devra accorder une place accrue à la **qualité des pratiques commerciales et au traitement effectif des assurés et bénéficiaires**. La mise en place d'un dispositif harmonisé de suivi des réclamations et des sinistres permettrait de disposer, pour chaque société, d'indicateurs réguliers sur les délais de traitement et de règlement, les dossiers en instance, les motifs de rejet et les réclamations reçues.

Ces informations devront permettre d'orienter des **contrôles thématiques de conduite de marché** vers les sociétés ou pratiques présentant les anomalies les plus importantes et d'assurer le suivi des mesures correctrices prescrites. Cette démarche pourrait être

complétée par un renforcement de la visibilité de la Direction des Assurances auprès du public et une meilleure information des assurés sur leurs droits et les voies de recours disponibles. L'objectif est de faire de la **protection effective de l'assuré et de la qualité du service rendu** une composante permanente de la supervision du marché.

CONCLUSION

Au deuxième trimestre 2026, le marché ivoirien des assurances a enregistré un chiffre d'affaires de **161,8 milliards de FCFA**, en recul de **6,0 %** par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette évolution appelle une attention particulière au cours des prochains trimestres afin d'en apprécier le caractère conjoncturel ou plus durable. Sur le plan technique, le ratio Sinistres/Primes du marché ressort à **65,7 %**, avec toutefois des situations individuelles de forte sinistralité nécessitant une surveillance renforcée. Plus globalement, l'analyse prudentielle ne fait pas ressortir, à ce stade, de concentration simultanée de plusieurs facteurs de risque sur une même société, mais met en évidence plusieurs **vulnérabilités individuelles qui appellent des actions ciblées de supervision**.

En matière de liquidité, **Serenity Assurances et SIDAM SA** présentent des ratios inférieurs au seuil de 10 %, tandis que la situation de **SONAM VIE** ne peut être valablement appréciée en raison de l'absence de données relatives à sa trésorerie de clôture. Le règlement des sinistres constitue également un **point majeur de vigilance** : au moins **50,2 % du stock déclaré de Bons à Payer (BAP), représentant 7,23 milliards de FCFA, demeure en attente de règlement depuis plus de trois mois**. Cette situation appelle un renforcement du contrôle du respect des délais prévus par l'article 236 du Code CIMA et du suivi des sociétés présentant les retards les plus importants. À ces vulnérabilités s'ajoutent des **insuffisances dans la transmission et la complétude des données trimestrielles**, qui limitent, pour certaines sociétés, la capacité de la Direction des Assurances à apprécier pleinement leur situation prudentielle.

Au troisième trimestre 2026, l'action de la Direction des Assurances devra en conséquence se concentrer sur **trois axes prioritaires** : le renforcement de la discipline déclarative et de la qualité des données ; l'intensification du suivi de la liquidité et du règlement des sinistres ; et la surveillance renforcée des sociétés présentant des déséquilibres techniques significatifs. Des demandes d'explication, plans de mesures correctrices, contrôles sur pièces et, lorsque nécessaire, contrôles sur place devront être mobilisés de manière graduée en fonction de la nature et de la persistance des risques constatés.

Au-delà de ces actions immédiates, le renforcement de la **conduite de marché, de la protection des assurés et de la discipline prudentielle** devra demeurer au cœur de l'action de supervision. La capacité à disposer d'une information exhaustive, fiable et transmise dans les délais constitue à cet égard une condition essentielle à l'efficacité du contrôle. Les diligences engagées et leur niveau de mise en œuvre feront l'objet d'un suivi au cours des prochains trimestres, dans l'objectif de préserver la solidité du marché, d'améliorer la qualité du service rendu aux assurés et de renforcer durablement la confiance dans le secteur.

ANNEXES

Annexe A, Liste des sociétés du périmètre

Segment	Compagnies
IARD (23)	SANLAMALLIANZ, GNA Assurances, SAAR ASSURANCE, SUNU ASSURANCES, NSIA ASSURANCES, AXA Assurances, AMSA ASSURANCES, ACTIVA ASSURANCES, ATLANTIQUE ASSURANCES, SCHIBA ASSURANCES, AFG, WAFA ASSURANCE, Atlanta Assurances, LEADWAY NON VIE, CORIS ASSURANCES, Serenity Assurances, SONAM GENERALE, SMABTP Assurances, SIDAM SA, MATCA (Mutuelle), COMAR Assurances, L'AFRICAIN DES ASSURANCES, SIM
Vie (12)	SUNU VIE, SANLAMALLIANZ VIE, NSIA VIE, PRUDENTIAL BELIFE, WAFA VIE, ATLANTIQUE ASSURANCES VIE, YAKO AFRICA VIE, LEADWAY VIE, SAAR VIE, Coris Vie, Schiba Vie, SONAM VIE

Source : Direction des Assurances

Annexe B, Sources des données

Les données présentées dans cette note proviennent exclusivement des déclarations trimestrielles soumises par les compagnies d'assurance via la plateforme DEWELL (Data for Evaluation, Watch, Enforcement, Liquidity & Loyalty), conformément au cadre de collecte défini par la Direction des Assurances. Les contrôles de cohérence sont automatisés (Phase A du moteur DEWELL) et garantissent la traçabilité réglementaire des informations consolidées.

Date d'extraction des données : 31 August 2026 à 17:43